



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ



EDUCATION
CITOYENNETÉ
EMPLOI
ECONOMIE

PATRIMOINE
SECURITE

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'ALLIER

LE MOT DU PRÉFET

La présentation du rapport d'activité des services de l'État devant les élus du Conseil départemental offre, chaque année, l'occasion d'un échange à la fois nécessaire au regard de la vie démocratique et utile à une mise en œuvre efficace des politiques publiques. Ce dialogue permet à l'État de présenter son action dans l'Allier et à la collectivité de faire valoir les préoccupations des territoires, favorisant ainsi l'expression de synergies au service du département.

Le rapport met en exergue les grandes priorités qui ont guidé l'action de l'État tout au long de l'année écoulée.

Le soutien à l'économie et à l'emploi demeure la première priorité. Dans une conjoncture difficile, il appartient à l'État, avec les collectivités territoriales et les partenaires économiques et sociaux, de préserver l'emploi et d'accompagner les entreprises. La plateforme d'anticipation des mutations économiques, installée en 2013, a permis de créer une dynamique en mobilisant un grand nombre de partenaires. Par ailleurs, un important dispositif d'accompagnement territorial a été mis en place dans le cadre de la dissolution du détachement air 277 de Varennes-sur-Allier, qui prendra effet dans les prochains mois. Les services de l'État se sont également impliqués dans l'aménagement du territoire et la valorisation du patrimoine, ainsi que dans la préparation du nouveau contrat de plan État-Région 2015-2020 et des contrats inter-régionaux Massif Central et bassin de la Loire.

De par ses fonctions régaliennes, l'État a la responsabilité de la sécurité et de la protection de nos concitoyens. A ce titre, il a mis en œuvre des actions de prévention et de répression afin de lutter à la fois contre la délinquance et la radicalisation, ainsi que contre l'insécurité routière, en veillant à mieux prévenir et gérer les risques.

L'État s'est impliqué pour maintenir une cohésion sociale forte en mobilisant les différents dispositifs existants. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a posé les principes de la réforme de la politique de la ville, qui s'est traduite par une nouvelle géographie des quartiers prioritaires, entrée en vigueur le 1er janvier 2015, cadre de la définition d'une nouvelle contractualisation avec les collectivités au bénéfice de ces territoires.

Les services de l'État ont poursuivi leur mission de garant de la vie démocratique de notre République. Ainsi, la réforme importante des élections municipales et communautaires a pu être mise en œuvre en mars 2014, grâce à la mobilisation de tous, agents de l'État et des collectivités.

Enfin, il importe de faciliter les relations entre l'État, les collectivités et les usagers. A titre d'illustration, la communication de la préfecture est devenue plus interactive, puisqu'elle est désormais présente sur Twitter, tout en continuant à publier des articles sur son site Internet et à diffuser sa lettre électronique.

A l'occasion de la présentation de ce rapport, je tiens à remercier les agents de l'État qui contribuent, par leur action et leur investissement au quotidien, à assurer à tous les citoyens un service public de qualité.

J'ai donc le plaisir de vous remettre ce rapport d'activité pour l'année 2014. Je souhaite qu'il contribue à vous éclairer sur les priorités d'action que l'État a choisi de mettre au service de l'Allier et de ses habitants. Et je m'engage, avec l'ensemble des services, à maintenir une dynamique forte d'action et de présence publique dans le département.


Arnaud COCHET



1. SOUTENIR L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A / LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOIp.1

- ⊙ Le soutien aux entreprises
- ⊙ La mobilisation pour l'emploi

B / LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURESp.6

- ⊙ Les infrastructures routières
- ⊙ L'urbanisme

C / LA VALORISATION DU DYNAMISME DE L'ALLIER RURALp.8

- ⊙ L'agriculture
- ⊙ L'appui au développement territorial

D / LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINEp.11

- ⊙ Le patrimoine naturel et l'environnement
- ⊙ Le patrimoine historique et culturel

2. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

A / LA SÉCURITÉ.....p.17

- ⊙ La sécurité publique
- ⊙ La sécurité routière
- ⊙ La lutte contre la radicalisation
- ⊙ La sécurité civile
- ⊙ La sécurité sanitaire et alimentaire

B / LA PROTECTIONp.24

- ⊙ L'accueil des consommateurs
- ⊙ Les enquêtes sur les secteurs sensibles
- ⊙ Les inspections d'un organisme tutélaire et de mandataires individuels judiciaires
- ⊙ Les contrôles des « vacances adaptées organisées »

3. MOBILISER LES DISPOSITIFS POUR FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A / LA SOLIDARITÉ ET LA COHESION SOCIALEp.26

- ⊙ La politique de la ville : nouveaux périmètres des quartiers et élaboration des contrats de ville
- ⊙ La création de places en accueil de jour et de logements spécifiques pour les femmes soumises à violences
- ⊙ L'agenda d'accessibilité programmée

B / L'ACCES AU LOGEMENT ET A L'HÉBERGEMENTp.27

- ⊙ L'appel à projets pour les centres d'accueil de demandeurs d'asile
- ⊙ La préparation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- ⊙ La finalisation des dossiers de l'agence nationale pour la rénovation urbaine
- ⊙ Le plan de rénovation énergétique de l'habitat
- ⊙ Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

4. FACILITER LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**A / CONSEIL ET CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.....p.30**

- ⊙ Le conseil et contrôle de légalité des actes issus du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014
- ⊙ Le développement d'ACTES réglementaire

B / INTERCOMMUNALITÉ, DOTATIONS DE L'ÉTAT, CONSEIL ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE p.30

- ⊙ L'intercommunalité
- ⊙ Les finances locales

C / ACTIONS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALESp.34

- ⊙ Le développement du numérique
- ⊙ L'information et la formation des collectivités locales

5. ACCOMPAGNER LA VIE CITOYENNE**A / LES RELATIONS AVEC LES CITOYENSp.36**

- ⊙ Les élections municipales et la modification du mode de scrutin
- ⊙ La communication de la préfecture de l'Allier
- ⊙ Qualipref
- ⊙ La rénovation du hall d'accueil de la préfecture
- ⊙ La DDFiP et le développement du numérique au service des particuliers

B / L'ÉDUCATIONp.39

- ⊙ Le parcours des élèves en 2014
- ⊙ Les politiques prioritaires mises en œuvre dans le département
- ⊙ Les effectifs à la rentrée scolaire 2014-2015
- ⊙ La réforme des rythmes scolaires

A / LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

🕒 Le soutien aux entreprises

🕒 La plateforme d'anticipation des mutations économiques de l'Allier

Prévue par le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, son objectif était de créer une véritable dynamique en faveur de l'emploi et des très petites et moyennes entreprises de l'Allier, afin de pouvoir répondre à leurs besoins en ressources humaines. Sur 18 mois d'existence, la plateforme a mobilisé une quarantaine de partenaires œuvrant dans le domaine économique.

Grâce à des crédits spécifiques État d'un montant de 200 000 €, 18 actions collectives ont été cofinancées pour un montant total de près de 700 000 €. Par ailleurs, 8 conventions ont été signées. Une centaine de bénéficiaires a participé individuellement à l'une des actions proposées et plusieurs centaines de salariés, chefs d'entreprises, créateurs ou repreneurs, ont bénéficié d'actions collectives d'information et d'accompagnement. Un partenariat remarquable s'est instauré et la dynamique mise en place sera maintenue.

🕒 L'accompagnement des entreprises grâce au dispositif de l'activité partielle

L'ouverture d'un service dématérialisé a permis de franchir une nouvelle étape de simplification pour les entreprises contraintes de réduire leur activité face à des circonstances conjoncturelles, voire exceptionnelles.

Ainsi, 88 entreprises ont bénéficié d'une prise en charge financière après avoir obtenu l'autorisation de réduire le temps de travail de leurs salariés. En contrepartie, les chefs d'entreprises se sont engagés au maintien dans l'emploi de leurs personnels et à des efforts de formation des salariés impactés par la réduction du temps de travail.

Sur le dernier trimestre de l'année 2014, le recours au dispositif a fortement augmenté pour le secteur du bâtiment et des travaux publics et ce, quelle que soit la taille des entreprises. Le secteur du commerce souffre également de la conjoncture économique défavorable.

🕒 Le suivi et l'accompagnement des entreprises en difficultés par le Commissaire au redressement productif

Afin de renforcer la réactivité de l'État pour accompagner les entreprises pouvant rencontrer des difficultés, une force de veille stratégique et de négociation a été mise en place au plus près des territoires, capable d'identifier les entreprises fragiles ou en danger, de faire émerger un projet industriel solide associant l'ensemble des partenaires commerciaux et financiers de l'entreprise si nécessaire, et de discuter avec les créanciers et investisseurs potentiels pour leur permettre de retrouver une situation viable pérennisant l'activité et préservant l'emploi.

Le comité opérationnel de suivi des entreprises en difficultés, auquel participent le Commissaire au redressement productif ainsi que le Responsable de l'unité territoriale Allier de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Auvergne, le Directeur de la Banque de France, le Directeur départemental des finances publiques et les sous-préfets d'arrondissement, se réunit mensuellement sous l'autorité du préfet. Il a pour mission d'assurer un suivi précis des situations des entreprises en difficulté du département et de permettre de trouver des solutions pertinentes : médiation bancaire, mise en relation de différents partenaires, aide à la recherche de repreneurs, information permanente des ministères concernés.

Sur l'ensemble de l'année 2014, 97 entreprises représentant 3 320 emplois, ont fait l'objet d'un suivi de proximité et d'un appui spécifique en vue d'un traitement global et pérenne de leurs difficultés, selon 3 axes principaux : diagnostic (réorientation, médiation, expertise et conseil, financement d'audit...), plan de redressement (expertise et conseil, traitement global), plan de financement (médiation, représentation des créanciers).

Fin 2014, sur ces 97 entreprises :

- ▲ 46 entreprises soit 1 241 emplois ont vu leur situation s'améliorer et ont pu être sorties du dispositif ;
- ▲ 42 entreprises (1 950 salariés) étaient toujours suivies ;
- ▲ la disparition de 9 entreprises (117 salariés) n'a pas pu être évitée.

Depuis la création du dispositif, 208 entreprises (8 439 salariés) ont été suivies :

▲ 120 entreprises (5 332 salariés) ont vu leur situation s'améliorer ;

▲ 46 entreprises (1 157 salariés) n'ont pas pu être sauvées ;

▲ 42 entreprises (1950 salariés) sont toujours suivies.

o La revitalisation des bassins d'emploi

Sur le bassin d'emploi de Moulins

JPM (Groupe ASSA-ABLOY)

La mise en œuvre de la convention de revitalisation signée entre l'entreprise JPM et l'État le 10 mai 2013 s'est poursuivie. Cette convention comprend notamment des actions en vue de la reconversion du site (14 000 €), un appui au développement des entreprises locales (230 000 €) et des aides à la création d'emplois (245 000 €). Au 31 décembre 2014, 145 000 € de subventions ont été accordés à 24 entreprises pour la création de 68 emplois. 17 100 € ont été versés pour la création de 3 entreprises. Par ailleurs, 12 entreprises ont pu bénéficier d'une analyse stratégique de développement.

BONNA SABLA

La restructuration de l'entreprise BONNA SABLA avait amené celle-ci à envisager, en 2011, de fermer son site de Diou. Afin de permettre une éventuelle reprise du site dans les meilleures conditions possibles, l'entreprise avait décidé de maintenir partiellement une activité jusqu'au 31 décembre 2013. 14 emplois sur 31 étaient maintenus. Une convention de revitalisation avait été signée le 17 juin 2011 pour compenser la suppression de 17 emplois. Toutefois, compte tenu de l'absence de repreneur, l'entreprise a dû fermer son site définitivement en fin d'année 2013, avec à la clé une nouvelle convention de revitalisation concernant les 14 emplois restants, pour un montant total de 56 843 €, à signer en mars 2015.

Sur le bassin d'emploi de Vichy

CANDIA

Suite à la mise en œuvre de son projet de restructuration, CANDIA a fermé le site de St-Yorre en décembre 2013 et 102 emplois ont été supprimés. L'entreprise CANDIA a été soumise à une obligation nationale de revitalisation pour compenser l'impact de la fermeture de ses sites.

Cette convention a été déclinée au niveau départemental en lui imposant de mettre à disposition du territoire, une enveloppe de 583 500 €.

Cette convention comprend des aides à l'emploi et aux actions structurantes (243 500 €), un accompagnement de projets par le fonds Sémaphores Entreprises (165 000 €), ainsi que des actions de réindustrialisation du site de St-Yorre (175 000 €).

Au 31 décembre 2014, 85 000 € ont été versés à 5 entreprises pour la création de 14 emplois. 4 projets structurants ont reçu une aide de 83 500 €. Par ailleurs, 3 projets ont été accompagnés par le fonds Sémaphores Entreprises. S'agissant de la reprise du site, des négociations ont été menées avec une entreprise étrangère, RENOVA, en vue d'une installation courant 2015.

o La médiation du crédit

18 dossiers ont été déposés en 2014, représentant 332 salariés et 4 655 K€ d'en-cours avec les banques ou les assureurs crédit. 6 dossiers ont été jugés inéligibles.

Sur les 12 dossiers traités, 5 dossiers ont pu être clôturés avec succès, soit 218 salariés et 2 800 K€ de crédits maintenus et/ou débloqués ; 3 dossiers n'ont pas obtenu de suite favorable et 4 dossiers ont fait l'objet d'un transfert vers le Tribunal de commerce.

o Le maintien de l'action pour les femmes créatrices d'entreprises

En 2014, la délégation départementale aux droits des femmes a poursuivi dans les 3 bassins de l'Allier, l'organisation des matinées d'échanges entre femmes créatrices d'entreprises, auto-entrepreneures ou désireuses de le devenir afin de permettre le partage de leurs expériences, notamment sur la problématique de l'articulation des temps de vie.



o Le détachement air 277 de Varennes-sur-Allier

La dissolution du détachement air 277 de Varennes-sur-Allier prévue fin août 2015 a été annoncée par le premier ministre le 1^{er} octobre 2013. Compte tenu de l'impact de cette décision sur le territoire, un dispositif d'accompagnement territorial doit être mis en œuvre. Il comprend notamment la mise en place d'un contrat de redynamisation de site défense (CRSD). Le préfet de l'Allier a été chargé d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif, et notamment la préparation et le suivi de ce contrat. Cette démarche associe étroitement les services de l'État, les élus, les collectivités territoriales et les acteurs économiques du département.



La 1^{ère} étape de ce dispositif a consisté à faire réaliser une étude évaluant l'impact de cette fermeture, par l'INSEE. Par ailleurs, un travail de diagnostic territorial et de détermination d'orientations stratégiques a été effectué par un cabinet de consultants. Ces diagnostics ont été pris en charge financièrement par l'État. Ce travail doit permettre d'aboutir à la réalisation du CRSD et à l'adoption d'une feuille de route opérationnelle que l'État sera chargé de mettre en œuvre, en étroite partenariat avec les porteurs de projet (collectivités locales, chambres consulaires, entrepreneurs...).

Par ailleurs, sans attendre la conclusion du contrat de redynamisation, une enveloppe de 500 000 € issue du fonds pour les restructurations de la Défense (FRED) a été d'ores et déjà débloquée pour permettre de financer, le plus rapidement possible, les 1^{ères} mesures visant à recréer de l'emploi dans les secteurs de Varennes-Forterre, Lapalisse et du St-Pourcinois. Au 31 décembre 2014, 370 400 € ont été accordés par le comité d'engagement à 6 entreprises pour la création de 67 emplois.

L'État a mis à disposition des entreprises de droit privé, sous-traitantes de la Défense, un cabinet-conseil afin de faire établir des diagnostics-employabilité à destination de leurs personnels employés sur la base militaire. 26 salariés ont pu bénéficier ainsi d'un bilan personnalisé de leurs compétences. Cette 1^{ère} étape d'accompagnement a permis de formaliser des projets professionnels de reconversion et des besoins de formation, bien en amont de la fermeture prochaine de la base militaire.

o La DDFiP et le soutien économique

La mobilisation des services de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) en faveur de l'action économique porte tant sur le suivi des entreprises en difficultés que sur la réactivité et la célérité de traitement des demandes diverses de restitutions favorables à la trésorerie des entreprises.

Dans un contexte économique toujours délicat, la commission des chefs de services financiers (CCSF) est restée fortement mobilisée au service des entreprises, pour les aider à faire face aux difficultés générées par la crise et ainsi sauvegarder les emplois dans le département. En 2014, le secrétariat de la CCSF a reçu 29 nouveaux dossiers et 19 plans ont été accordés. Les plans en cours ont une durée moyenne de 14 mois et concernent 499 emplois directs. Fin 2014, la somme des dettes initiales des plans en cours d'exécution s'élevait à 1 854 K€.

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, 2 200 entreprises du département se sont vues restituer ou ont pu imputer sur leur impôt sur les bénéfices, 15 M€ au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), le délai moyen de traitement des demandes des créances de CICE s'élevant à 15,5 jours. Dans le même temps, une centaine d'entreprises du département ont bénéficié du préfinancement du CICE pour un montant de près de 6 M€ d'impôts. Enfin, sur l'exercice, les remboursements de crédit de TVA ont représenté 102 M€, et 91% de ces crédits ont été remboursés dans le délai de 30 jours.

o La mobilisation de la DDFiP pour l'information et la formation des entreprises

Comme chaque année, les agents des services des impôts des entreprises de la DDFiP ont participé aux différentes sessions de formation des créateurs d'entreprises organisées par les chambres de commerce et d'industrie et la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier. Ils sont présents au forum des entreprises et participent à un atelier dans lequel ils interviennent sur les régimes d'exonération des entreprises.

Par ailleurs, depuis octobre 2013, la DDFiP a déployé, dans les services des impôts des entreprises (SIE) de Montluçon, Cusset et Moulins, un service d'accueil et d'accompagnement à la télédéclaration et au télépaiement des impôts des professionnels (taxe sur la valeur ajoutée, cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...), qui

accompagne notamment les petites entreprises dans le cadre de la dématérialisation totale des déclarations et des paiements de leurs impôts qui sera totalement achevée en mai 2015.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est une réforme qui vise à mettre en place un nouveau système d'évaluation des locaux professionnels basé sur les valeurs de marché des loyers, en tenant compte des différents secteurs tarifaires du département. Ces travaux se déroulent au sein de plusieurs commissions. 2 commissions départementales ont été créées à cet effet.

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels a mené ses travaux à compter du 20 novembre 2014 et jusqu'au 5 mars 2015. Elle a arrêté un projet départemental transmis aux commissions communales des impôts directs ou aux commissions intercommunales des impôts directs. Les avis modificatifs rendus nécessitent la saisine en appel de la commission départementale des impôts directs locaux, qui se réunira au cours du 1^{er} semestre 2015 pour arrêter définitivement la valeur locative des locaux professionnels.

La réforme est prévue pour entrer en vigueur en 2016. Puis, à compter de 2017, les loyers seront actualisés à partir des loyers reportés sur les déclarations annuelles de résultat des entreprises locataires. Ces loyers déclarés serviront à mettre à jour les tarifs départementaux.



o La lutte contre le travail illégal

Le comité départemental anti-fraude (CODAF) a pour mission de définir les procédures et actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal.

En 2014, le CODAF a mis en œuvre 79 opérations de contrôle. Après une baisse d'activité significative en 2013 (- 45 % par rapport à 2012), le nombre d'actions a fortement augmenté en 2014 (+ 114 %). Il est supérieur de 20 % à celui constaté en 2012, qui constituait l'année de référence depuis la création du CODAF.

Cette hausse concerne principalement le Parquet de Cusset (+ 171 %) avec 36 actions supplémentaires et celui de Moulins (+ 142 %) avec 10 actions supplémentaires.

En 2013, l'augmentation importante du nombre de personnes contrôlées (460) s'expliquait par les contrôles des chantiers de construction des centrales photovoltaïques.

En 2014, le nombre global de personnes contrôlées est au niveau de 2012, soit 307. Les principaux secteurs concernés sont les hôtels-cafés-restaurants (30 %), le bâtiment et les travaux publics (16 %) et l'agriculture (13 %). Malgré une forte croissance de l'activité du CODAF en 2014, le nombre de procès-verbaux établis reste stable par rapport à 2013 : 25 (+ 1). Les principales infractions relevées concernent le travail dissimulé (42 %), les fraudes sociales (22 %), la sécurité et l'hygiène (14 %).

En 2014, comme en 2013, le montant de la fraude peut être estimé à 1 M€.

o La lutte contre la fraude fiscale

Au cours de l'année 2014, la brigade de contrôle et de recherche de la DDFiP a participé aux côtés des autres services de l'État à une vingtaine d'opérations, dans le cadre des différents comités opérationnels de lutte contre la fraude (COLAF) du département.

Sur les 15 000 entreprises que compte le département de l'Allier (source CEEA de l'Allier), les services de la DDFiP ont réalisé une centaine de vérifications de comptabilités d'entreprises ou de revenus de personnes physiques. 90 % des contrôles se sont conclus par des rappels d'impôts, représentant pour le département près de 3 500 000 € de droits et 1 200 000 € de pénalités.

Dans le prolongement de ces contrôles, la DDFiP a transmis 2 propositions de plaintes pour fraude fiscale à la commission des infractions fiscales et un signalement de suspicion de fraude fiscale.

En outre, la Cour d'Appel de Riom a prononcé une peine définitive de 9 mois d'emprisonnement avec sursis et 6 000 € d'amendes avec sursis, assortie de la solidarité pour le paiement des impôts dissimulés à l'encontre du chef d'entreprise.

🕒 La mobilisation pour l'emploi

🕒 L'évolution de la situation de l'emploi

Au 31 décembre 2014, le département comptabilisait 18 281 demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes sans emploi immédiatement disponibles), soit une augmentation de 6,6 % sur un an (contre + 4,2 % l'année précédente). Toutes les catégories sont concernées : les seniors (+ 10,5 %), les demandeurs d'emploi de longue durée (+ 9,7 %), les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, même si la progression des jeunes se contient (+ 1,9 %).

En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établissait à 63 149 fin décembre 2014, soit une augmentation de 5,6 % sur un an (contre 4,4 % l'année précédente).

Le préfet, les sous-préfets et l'unité territoriale Allier de la DIRECCTE ont mobilisé l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi afin d'optimiser l'utilisation des outils en faveur du retour à l'emploi.

🕒 Les mesures de soutien à l'emploi des personnes exclues du marché du travail

Le recours aux contrats aidés

En 2014, 1 423 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), dont 235 cofinancés par le Conseil général, ont été prescrits dans le secteur non marchand (soit 96,4 % de l'objectif pour une enveloppe financière de 4 712 351 € en crédits de paiement) et 414 contrats initiative emploi (CIE) dont 45 cofinancés dans le secteur marchand (soit un objectif atteint à 102 % pour une enveloppe financière en crédits de paiement de 816 993 €). Dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), la participation du Conseil général au titre du cofinancement s'est élevée à 1 285 867 € (soit 19,6 % pour les CUI-CAE et 13,9 % pour les CUI-CIE).

L'insertion par l'activité économique

La réforme du financement par l'État du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'est traduite notamment par la généralisation d'une aide au poste à chaque type de structure, qui s'est mise en place en cours d'année en veillant au maintien du nombre de personnes accueillies dans les structures d'insertion et à la mobilisation de leurs financeurs afin de garantir leur équilibre financier. Un volet spécifique IAE est identifié dans la CAOM.

Parallèlement, la DIRECCTE Allier se mobilise fortement sur le second volet de la réforme, avec notamment le Conseil général et Pôle Emploi, afin :

- ▲ d'assurer la coordination des différents acteurs pour un meilleur suivi du parcours des personnes, depuis leur entrée dans la structure d'insertion par l'activité économique jusqu'à leur retour à l'emploi ;
- ▲ de favoriser le développement équilibré de projets d'insertion de qualité.

Au cours de cette année de transition, l'État a conventionné 27 structures (34 actions) pour un financement État d'un montant de 2 428 000 €, concernant les parcours d'insertion professionnelle de plus de 4 280 salariés en insertion (soit 643 équivalents temps plein).

🕒 Le soutien à l'emploi des jeunes favorisé par :

▲ les emplois d'avenir

En 2014, 349 contrats ont été signés dans l'Allier : 20,4 % dans le secteur marchand et 79,6 % dans le non marchand. 78 % concernaient des jeunes de niveau IV non validé ou infra, ce qui s'explique par la proportion importante de territoires relevant des zones de revitalisation rurale, pour lesquelles des emplois d'avenir peuvent être conclus au bénéfice de jeunes plus diplômés essentiellement de niveau baccalauréat validé. 10,6 % des contrats ont été conclus avec des jeunes issus de zone urbaine sensible. Les recrutements sont à 19 % des contrats de travail à durée indéterminée et 58 % des contrats à durée déterminée de 36 mois.

Chaque contrat comporte un engagement formation dont la réalisation est variable suivant les secteurs et possibilités de financement des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) concernés.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, dans l'Allier, 791 contrats ont été signés pour un montant financier au 31 décembre 2014 de 4 196 862 € en crédits de paiement.

▲ le contrat de génération

Au 31 décembre 2014, 165 contrats de génération ont été enregistrés en Allier, ce qui représente 165 recrutements de jeunes associés à l'embauche ou au maintien d'autant de salariés seniors, soit 330 salariés concernés. 27 plans d'actions couvrant 3 290 salariés ont été déposés auprès de la DIRECCTE.

▲ la Garantie Jeunes

Dans le cadre de l'expérimentation pour laquelle la candidature de l'Allier a été retenue, au 31 décembre 2014, 444 jeunes (54 % hommes et 46 % femmes) avaient intégré le dispositif, principalement orientés par les missions locales, mais avec une forte mobilisation des partenaires du secteur social et de l'insertion dans le repérage.

Cette mesure s'adresse à un public éloigné de l'emploi, peu ou pas diplômé, caractérisé par un manque d'estime de soi, peu ou pas d'expérience professionnelle, une absence d'entourage positif dans une dynamique de recherche d'emploi, sans hébergement ou logé par des tiers, avec des problèmes de santé avérés ou supposés, sans repères pour certains, cumulant les difficultés souvent croisées.

Au cours de l'année 2014, 82 % des jeunes (contre 67,6 % au niveau national) ont démarré un parcours professionnel : mise en situation professionnelle (337), emploi saisonnier, contrat à durée indéterminée (32), contrats en alternance (23), formation qualifiante, etc... Les sorties des premières cohortes à l'issue du parcours de 12 mois montrent un taux de sorties positives de 50 %.

▲ l'offre de service des missions locales

En contact avec 8 365 jeunes (dont 4 891 ont bénéficié d'un accompagnement et 2 919 en 1^{er} accueil) elles exercent, sous le pilotage de la DIRECCTE, un rôle d'ensemblier des politiques publiques à destination des jeunes, de coordination, d'animation et de mise en synergie des dispositifs, comme le contrat d'insertion dans la vie sociale (776 jeunes), et celui de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 (107 jeunes suivis en 2014 et 106 en 2013).

B / LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

◎ Les infrastructures routières

L'année 2014 a été marquée par :

▲ la mise en service de la nouvelle section à 2 × 2 voies de la RN.7 entre St-Prix et le département de la Loire ;

▲ la finalisation des procédures environnementales sur l'opération de Villeneuve-sur-Allier ;

▲ la mise en œuvre de la décision ministérielle d'accélération de la mise à 2 × 2 voies de la RCEA par mise en concession, avec notamment la rédaction du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Le montant total des dépenses réalisées en 2014 dans le cadre des chantiers routiers s'élève à 16,5 M€.

Les chantiers les plus importants ont concerné :

▲ sur la RN.7, les travaux de terrassement et d'assainissement de la déviation de Varennes-sur-Allier ;

▲ les travaux de mise à 2 × 2 voies de la RCEA entre Bresnay et Chemilly : les terrassements ont été réalisés, mais le chantier a été arrêté en milieu d'année pour des raisons techniques.

○ RN.7

Déviation de Varennes-sur-Allier

Le projet de déviation de Varennes-sur-Allier situé à l'ouest de l'agglomération traverse un espace sensible du fait de la proximité de la rivière Allier.

Les travaux de terrassement et d'assainissement engagés au printemps 2013 se sont poursuivis jusqu'à l'été 2014. Le chantier a été arrêté jusqu'en novembre afin de définir les modalités techniques et financières d'enlèvement d'une décharge située sur l'emprise du chantier. Les travaux de tri des déchets et de traitement ont été engagés en décembre 2014 et se poursuivront jusqu'au printemps 2015.

Parallèlement, un plan d'actions a été élaboré par le Conservatoire des espaces naturels de l'Allier qui assure la gestion des espaces liés aux mesures de protection environnementales sur plus de 50 hectares.

Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

La mise en service de près de 10 km à 2 x 2 voies est intervenue le 19 mars 2014.

Déviation de Villeneuve-sur-Allier

La déviation de Villeneuve-sur-Allier contourne l'agglomération par l'est sur une longueur de 7 km. L'année 2014 a été consacrée à la finalisation d'une convention avec l'Office national des forêts (ONF), afin de répondre aux observations du Conseil national de la protection de la nature qui avait émis un avis défavorable à la demande de dérogation «espèces protégées». Le dossier ainsi complété a fait l'objet d'un nouvel avis favorable, ce qui permettra d'engager les fouilles archéologiques en 2015.

L'année 2014 a été consacrée à la fin des études et à la rédaction du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui sera présenté au comité de pilotage début janvier 2015.



◦ RCEA

Mise à 2 x 2 voies entre Bresnay et Chemilly

Les travaux de terrassement engagés mi-2013 se sont poursuivis jusqu'à l'été 2014. L'obligation pour l'entreprise en charge des travaux de refaire ses études de dimensionnement de la chaussée compte tenu des mauvais résultats initiaux, a conduit à arrêter le chantier et reporter la réalisation des chaussées au printemps 2015.

Accélération des travaux de mise à 2 x 2 voies de l'ensemble de l'itinéraire RCEA

La RCEA, pour sa section comprise entre Montmarault dans l'Allier et Chalon-sur-Saône/Mâcon en Saône-et-Loire, est un axe structurant national, mais aussi essentiel pour le développement économique des 2 départements qu'elle traverse. Son aménagement à 2 x 2 voies n'est à ce jour réalisé que sur 30 % de son linéaire.

La décision ministérielle du 24 juin 2011 prise à l'issue du débat public a arrêté le principe d'accélération de la mise à 2 x 2 voies entre Montmarault (03) et Ciry-le-Noble/Chalon (71) par mise en concession.

Le 11 juillet 2013, le ministre des transports a confirmé la mise à 2 x 2 voies de la RCEA par concession uniquement sur la section Montmarault-Digoin, soit 92 km. La concertation et les études qui se sont poursuivies sur ce nouveau périmètre ont permis d'arrêter, avec l'ensemble des acteurs, le parti d'aménagement de cette infrastructure et, notamment, l'intégration de 2 nouveaux échangeurs respectivement entre l'A.71 et la RCEA à Montmarault, et entre la RN.7 et la RCEA à Toulon-sur-Allier.

◦ RN.209

Contournement nord-ouest de Vichy

Les études des milieux naturels (inventaires faune et flore, zones humides), paysagères, agricoles et de trafics ont été menées en 2012 et 2013 afin de préparer la recherche de fuseaux, compte tenu des enjeux environnementaux, agricoles et économiques.

La concertation publique réalisée fin 2013 n'a pas permis de dégager un consensus sur un fuseau préférentiel.

Les études et la concertation n'ont pas été poursuivies en 2014.

🕒 L'urbanisme

◦ La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

9 dossiers ont été déposés en 2014, ce qui représente 15 589 m² de surface de vente. 7 demandes ont été accordées, soit 8 245 m² de surface de vente, et concernaient :

▲ 4 créations correspondant à 1 dossier d'équipement de la maison à Yzeure, 1 magasin de sport à Bellerive-sur-Allier (qui a fait l'objet d'un recours auprès de la Commission nationale d'aménagement commercial [CNAC] et pour lequel la décision est en attente), 1 magasin alimentaire à Montluçon et 1 ensemble commercial à Cusset pour une surface totale de 7 206 m² ;

▲ 2 extensions correspondant à 1 magasin de bricolage à Lapalisse, 1 magasin culturel à Moulins et 1 modification substantielle d'un ensemble commercial à Vichy, pour une surface totale de 1 039 m².

La CDAC a refusé 2 dossiers d'ensembles commerciaux (Malicorne) et (Cusset) représentant 7 344 m² : 1 de ces 2 dossiers a fait l'objet d'un recours auprès de la CNAC qui n'a pas abouti.

o La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014

Dans le domaine de l'urbanisme, l'année 2014 a vu la promulgation de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014, dont 51 articles modifient le Code de l'urbanisme. Ses enjeux essentiels visent à lutter contre l'étalement urbain et à limiter l'artificialisation des sols (suppression du coefficient d'occupation du sol et de la superficie minimale des terrains, renforcement de la règle de la construction limitée...), par le biais de documents d'urbanisme plus efficaces (nouvelle hiérarchisation des normes, renforcement du rôle intégrateur du schéma de cohérence territoriale...) et d'une coopération intercommunale plus obligatoire (prise de compétence des établissements publics de coopération intercommunale, développement des plans locaux d'urbanisme [PLU] intercommunaux...).

S'agissant des autorisations individuelles, il faut noter que la nature des actes transmis concerne dans sa grande majorité des permis de construire pour des particuliers. En outre, il semble qu'un processus de diminution de la taille moyenne des habitations (environ 100 m² de surface de plancher) se soit enclenché en 2014.

S'agissant des documents d'urbanisme, trois projets arrêtés de PLU ont fait l'objet d'un avis défavorable des services de l'État.

o Les constructions illégales

En matière de respect des règles d'urbanisme, les constructions illégales réalisées constituent un enjeu important du respect des règles d'urbanisme.

A cet effet, un groupe de travail, associant les collectivités concernées (Vichy Val d'Allier, communes) ainsi que les services de l'État (DDT, DDFIP, autorité judiciaire) a été mis en œuvre sous la conduite du sous-préfet de Vichy afin de disposer d'un panel exhaustif des constructions illégales jugées comme telles et pour lesquelles des mesures de contraintes (astreintes, pénalités) doivent être mises en œuvre. Ce travail de coordination se poursuit.

C / LA VALORISATION DU DYNAMISME DE L'ALLIER RURAL

o L'agriculture

o Plan FEAGA (fonds européen agricole de garantie)

Dans un contexte de refus d'apurement de la Commission européenne de l'ordre de 1,2 Mds d'euros, l'État français a mis en œuvre un plan d'actions afin de vérifier les conditions d'éligibilité des surfaces agricoles dessinées sur des photos aériennes (dites registres parcellaires graphiques) qui composent les dossiers de la politique agricole commune (PAC) 2014.

Des observations graphiques ont été relevées, correspondant à une éventuelle présence d'éléments de végétation non éligibles dans 90 % des dossiers du département. Le travail de photo-interprétation réalisé par la direction départementale des territoires (DDT) a permis de traiter 44 460 observations réparties dans 4 146 dossiers PAC (sur 4 530 dossiers déposés). Le calendrier de traitement des dossiers a été respecté grâce notamment au recrutement d'une vingtaine de vacataires de juin à décembre 2014.



Les dossiers des exploitants ont pu faire l'objet de paiements sans retard conformément au calendrier national.

o Télédéclarations PAC

Chaque année, du 1er avril au 15 mai, les agriculteurs déclarent leurs surfaces cultivées à la DDT afin de percevoir les aides européennes attribuées par la PAC. Avec 37 départements, l'Allier a expérimenté en 2014 la mise en œuvre du «zéro papier», c'est-à-dire l'usage exclusif de la déclaration en ligne. La DDT et les organisations professionnelles du département se sont mobilisées pour informer l'ensemble des agriculteurs, dans l'objectif d'atteindre 100 % de télédéclarations au 15 mai 2014.

Les agriculteurs ont déclaré leurs surfaces cultivées de manière autonome, ou bénéficié de la mise à disposition d'ordinateurs ou d'une prestation payante (dans les organismes de services).

La télédéclaration est simple, sécurisée et rapide. Le site est accessible 7j/7 et 24h/24. L'ensemble des agriculteurs a pu ainsi réaliser les demandes liées à la surface ou aux animaux par internet sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr. L'objectif de 100 % a pu être atteint grâce à la mobilisation des services de l'État et de ses partenaires.

🕒 L'appui au développement territorial

Assises des ruralités

À l'automne 2014 ont été organisées des assises de la ruralité. Un des 7 ateliers nationaux s'est tenu à Montmarault le 7 novembre 2014. Il était consacré au thème des services publics et services au public en milieu rural. Il s'agissait de donner la parole à des acteurs de terrain : élus, représentants d'associations, entreprises.

L'atelier s'est tenu en présence de :

- Madame Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;
- Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Suite à ces assises, un plan d'actions a été élaboré et acté par un comité interministériel aux ruralités le 13 mars 2015.



Expérimentation de l'élaboration d'un schéma départemental d'accessibilité des services au public

Le département de l'Allier a été retenu comme site d'expérimentation de l'élaboration d'un schéma départemental d'accessibilité des services au public. L'élaboration d'un tel schéma figure au chapitre II du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Cette expérimentation a été engagée localement dès mars 2014 selon une démarche copilotée par le préfet et le président du Conseil général.

Il a été acté qu'elle se déroulerait sur deux années afin de donner le temps nécessaire à la concertation avec tous les partenaires. L'année 2014 a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic de la situation, l'élaboration du schéma et de son plan d'actions devant intervenir en 2015, après élection du Conseil départemental.

Le périmètre de ce projet de schéma inclut tous les services qui peuvent être qualifiés d'essentiels à la population, quelle que soit leur nature (marchande ou non marchande) ou leur gestion (publique ou privée).

L'élaboration d'un tel diagnostic de l'accessibilité des services existants en Allier a été fondée sur la base d'une analyse approfondie des besoins de la population. Ce travail a été réalisé conjointement par le département et les services de l'État (préfecture et DDT). Le recensement et la qualification de l'offre en place dans les territoires ont donné lieu en décembre 2014, à la signature d'une convention de partenariat entre le département de l'Allier et l'État pour la constitution d'un observatoire de l'accessibilité des services au public. Cet observatoire sera un outil pérenne au service d'une meilleure connaissance de la présence des services dans les territoires.

La qualification des besoins de la population et l'identification des problématiques d'accessibilité ont été menées à bien en faisant appel à une large participation de la population, des élus et des acteurs de terrain : enquêtes grand public, questionnaires aux maires et présidents d'intercommunalités, ateliers participatifs, et 8 groupes de travail avec des personnes relais en charge de la délivrance de services dans les territoires (maisons de services au public, centres sociaux ruraux, secrétaires de mairie, médiathèques, etc...) ou des associations.

Le diagnostic présenté au printemps 2015 sera suivi de l'élaboration des scénarios et du schéma selon la procédure qui sera prévue par le projet de loi en cours de discussion parlementaire.

Une nouvelle politique d'appui aux maisons de services au public

Le soutien à la création et au développement d'un réseau de relais services publics polyvalents (RSP), dont le fonctionnement et l'organisation répondent aux exigences de qualité et de disponibilité fixées par la charte nationale des relais services publics, est une priorité de l'État dans l'Allier depuis 2006.

Ce réseau de RSP comporte désormais 7 relais effectivement labellisés et en fonctionnement. Le 7^{ème} a été labellisé à Ebreuil après élaboration du projet en 2013 et 2014. Deux sites supplémentaires sont en cours d'études en vue d'une labellisation.

Le soutien de l'État à la mise en place de ce réseau de RSP a représenté un effort financier de 994 000 €, dont 646 000 € pour le soutien au premier investissement et 348 000 € pour l'appui au démarrage du fonctionnement.

En 2014, une aide au fonctionnement au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) a été instaurée, permettant de garantir un financement pérenne de ces structures, au-delà de l'appui initial donné par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'aide FNADT correspond à 25 % du budget de fonctionnement annuel. En 2014, les crédits FNADT mobilisés en Allier à ce titre se sont élevés à 62 029 €.

La DETR

La DETR apporte l'appui de l'État aux projets des collectivités locales. Les priorités et conditions d'interventions sont définies par une commission d'élus où siègent 9 représentants des présidents de communautés de communes et 8 représentants des maires. Sa composition a été renouvelée après les élections municipales de mars 2014.

Elle a reconduit la politique mise en place les années précédentes avec confirmation du dispositif de solidarité entre les communes et affectation prioritaire des ressources à la prise en charge des besoins d'équipements des territoires ruraux : écoles, centres de loisirs, maintien des services nécessaires à la population, grands équipements culturels et sportifs, etc... Suite aux décisions prises fin 2013, l'exercice 2014 a permis d'accroître l'appui aux projets intercommunaux en augmentant le montant de la subvention maximale. La solidarité entre les territoires a également été renforcée pour financer cette mesure en mettant en place un dispositif de solidarité entre les communautés de communes à l'exemple de celui qui était déjà en vigueur pour les communes.

En 2014, la dotation s'est élevée à 4 860 464 €, en hausse de 4% sur 2013. Plus du tiers du montant des aides accordées en Allier ont contribué à la réalisation de projets de création ou de modernisation d'équipements culturels ou sportifs, d'écoles et de centres d'accueil d'enfants. A noter qu'une part croissante des crédits permet d'aider les communes à faire face à la mise en œuvre des réalisations prescrites

au titre de la mise en accessibilité des cheminements et bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ainsi, en 2 ans, plus de 1 M€ de crédits DETR ont été consacrés aux travaux de mise en accessibilité PMR.

Conformément aux orientations adoptées par la commission d'élus, une priorité forte est accordée aux projets des collectivités rurales à faibles ressources.

Le montant moyen attribué aux communes éligibles à la DETR est de 14,1 €/an/habitant, mais il atteint 24,4 € pour celles de moins de 2 000 habitants qui ont un niveau de ressources inférieur à la moyenne.

Préparation des échéances 2015-2020

Les services de l'État ont été mobilisés par la préparation de la nouvelle génération des programmations pluriannuelles dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER) et des contrats inter-régionaux État-Régions 2015-2020. Ils ont été associés à la préparation des programmes européens portant sur la période 2014-2020 qui est désormais assurée par les régions, en qualité d'autorité de gestion, en application de la loi du 27 janvier 2014. Cette prise en charge par les régions marque une nouvelle étape de décentralisation.

Après de premiers travaux de diagnostic préalables à la préparation en 2013, la négociation du futur CPER Auvergne a été engagée en 2014 sous l'autorité du préfet de région pour une signature au premier semestre 2015. La collectivité départementale ainsi que les communautés d'agglomération ont été associées à ces discussions, portant en particulier sur le contenu d'un volet territorial qui intégrera les opérations majeures d'investissements dans le département pour les prochaines années.

L'Allier est concerné par la préparation de deux contrats de plan inter-régionaux : le CPIER Massif central qui définira les orientations majeures de développement du massif, et le CPIER bassin de la Loire qui porte quant à lui sur les politiques et actions structurantes visant à concilier sécurité des personnes, protection de l'environnement et développement durable du val de Loire et de ses affluents. Ce CPIER Loire 2015-2020 comportera une priorité forte pour la réduction de la vulnérabilité des activités et des personnes aux inondations.

L'année 2015 sera celle de la définition précise des engagements des partenaires et du début de mise en œuvre.

Le patrimoine naturel et l'environnement

Travaux de sécurisation de l'aéroport de Vichy-Charmeil

En vue du renouvellement d'exploitation de l'aéroport de Vichy-Charmeil, la direction de la sécurité de l'aviation civile a procédé à un audit des installations en novembre 2012. Cet audit a permis de constater que des obstacles perçaient les surfaces de dégagement aéronautique. En conséquence, injonction a été faite aux gestionnaires de l'aéroport de faire procéder sans délai à la mise en sécurité des abords de l'aéroport, par abattage des arbres trop hauts.

Les zones concernées par ces abattages étaient incluses dans le domaine public fluvial (propriété de l'État gérée par la DDT), l'espace naturel sensible de la « boire des carrés » (gestion confiée à Vichy Val d'Allier et à la Ligue de protection pour les oiseaux par le Conseil général de l'Allier) et les sites Natura 2000 Val d'Allier sud et Val d'Allier Bourbonnais (animation confiée au Conservatoire des espaces naturels de l'Allier).



Ainsi, la valeur écologique du milieu concerné par le chantier est très haute, car composé d'habitats patrimoniaux liés à la rivière Allier, sur lesquels vivent des espèces protégées (tortues cistudes, oiseaux, etc...). En outre, les contraintes d'exploitation étaient multiples : sites très fréquentés par le public, enclavement des terrains, accès difficiles, routes proches à grande circulation, etc...

Début 2013, la DDT a été désignée maître d'ouvrage. Les abattages ont concerné 3 zones aux abords de la piste, qui représentaient 7 hectares. Le chantier s'est achevé en avril 2014. Le coût de l'opération, 55 500 €, a été financé par le Plan Loire Grandeur Nature, programme alimenté par des crédits nationaux et des fonds européens.

Rédaction du guide des travaux en cours d'eau en concertation avec la profession agricole

La réglementation des travaux en cours d'eau est bien souvent méconnue, mal appréhendée ou sujette à interprétation. Ainsi, un groupe de travail « technique », composé de la DDT, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de représentants de la profession agricole (Chambre d'agriculture et Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier), a été constitué pour rédiger un « guide » sur la réglementation applicable aux travaux en cours d'eau.



Le « guide sur les travaux en cours d'eau » permet de clarifier les notions de cours d'eau, d'entretien courant, d'entretien soumis à la loi sur l'eau, de franchissements de cours d'eau et de protection des zones humides. Une plaquette de communication plus générale sur la loi sur l'eau complète ce guide. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État (www.allier.gouv.fr) et sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Allier (www.allier.chambagri.fr).



Opération expérimentale de tir de tortues de Floride dans l'Allier, en vue de réduire leur population dans le cadre du plan national d'actions en faveur de la cistude d'Europe, tortue rare et protégée au niveau national.



Le 16 décembre 2014, la totalité de l'équipe de louvetiers a été reconduite pour la période 2015-2019.



En 2014, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire et la pie bavarde ont été proposés au classement des animaux nuisibles du groupe 2 pour la période 2015-2018, au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

◦ Accompagnement des appels à projets «transition énergétique»

Dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte et dans la continuité des travaux du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) adopté le 1er juillet 2012, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en lien avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Conseil régional Auvergne, a :

▲ communiqué sur les indicateurs de suivi du SRCAE afin de suivre l'impact de la mise en œuvre des actions déclinées dans le schéma (plaquette consultable sur le site internet de la DREAL : www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr) ;

▲ transformé le comité de suivi SRCAE en comité de suivi de la transition énergétique lors du dernier comité de pilotage du 8 décembre 2014 ;

▲ mis en place un réseau technique, le 9 décembre, réunissant les services de l'État concernés par les enjeux de la transition énergétique (DREAL, DIRECCTE, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt [DRAAF], DDT, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier [DDCSPP], l'ADEME) et les collectivités (Conseil régional et Conseils généraux).

Ce réseau a pour objectif l'échange d'informations pour favoriser l'émergence de projets contribuant à la transition énergétique.

▲ relayé l'information concernant les appels à projets suivants pour la transition énergétique et la création d'emplois liés à l'économie verte, lancés depuis l'été 2014 :

- «1 500 méthaniseurs en 3 ans» suivi par les services régionaux en partenariat avec la DDT et la DDCSPP de l'Allier ;

- «territoires zéro gaspillage, zéro déchet» et «plateformes de rénovation énergétique de l'habitat», suivis en région par l'ADEME ;

- «200 territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)». Un TEPCV se fixe des objectifs dans les domaines de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments, de la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports, de la gestion plus durable des déchets, du développement des énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement et de la participation citoyenne. La DREAL, en partenariat avec la DDT, a accompagné les porteurs de projet pour l'élaboration du dossier de candidature et fait le lien avec le ministère pour cet appel à projets auquel 2 collectivités ont répondu (la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et la Communauté de communes du Val de Cher).

◦ La publication de l'atlas des paysages

La DREAL Auvergne a élaboré un atlas régional des paysages, en liaison avec de nombreux partenaires dont la DDT, qui a apporté son expertise, son analyse et sa connaissance des territoires, lors d'ateliers mobiles qui ont sillonné le département. La méthode a consisté à organiser des parcours de découverte du paysage permettant une lecture partagée par différents acteurs des territoires concernés, en application des principes de la convention européenne de 2006 sur les paysages qui donne la définition suivante : «paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Cet atlas se présente sous la forme d'un site internet consultable à l'adresse suivante : www.paysages.auvergne.gouv.fr

Il vise à être un outil de référence pour aider les différents porteurs de projets ou les élus à mieux prendre en compte les aspects paysagers dans leur action.

Il comprend le site internet, des articles de présentation des ensembles paysagers imprimables ainsi que des cartes départementales aux 1/100 000^{ème}.



Un outil de communication pour le grand public a été réalisé pour faire connaître cet atlas. Une journée régionale de présentation, à destination des partenaires, a eu lieu le 26 septembre 2014. Elle a réuni une cinquantaine de personnes et a permis de donner les premières bases à la constitution d'un réseau paysage rassemblant les acteurs régionaux du paysage (architectes, paysagistes, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, services de l'État, parcs naturels régionaux, agence d'urbanisme...). Des journées départementales auront lieu en 2015 et 2016 pour présenter l'outil aux différents acteurs locaux.

🕒 Le patrimoine historique et culturel

🔴 Préserver, enrichir et faire connaître le patrimoine sous toutes ses formes

La sauvegarde du patrimoine constitue l'une des missions primordiales du ministère de la culture et de ses services déconcentrés. A cet effet, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) œuvre à la protection, la restauration et la mise en valeur des monuments, objets et ensembles urbains et paysagers.

Les monuments historiques

(opérations instruites en 2014 et financées sur les budgets 2014 ou 2015)

Le contrôle scientifique et technique (CST) du patrimoine protégé, mobilier comme immobilier, assuré par l'État, permet de garantir son intégrité, notamment au travers du respect des chartes et conventions internationales consacrées à sa sauvegarde, mais aussi par l'expertise des agents (architectes, conservateurs, ingénieurs, techniciens) de la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP).

La DRAC Auvergne - au travers de la CRMH - a instruit, au titre du CST de l'État, 33 dossiers portant à la fois sur des monuments historiques inscrits (permis de construire) et classés (autorisation de travaux). De plus, 6 demandes d'autorisation ont été instruites au titre des objets mobiliers (inscrits et classés).

En 2014, l'État a subventionné 38 opérations de restauration, entretien et réparation, portant tant sur des édifices que sur du mobilier, soit 1 255 364 € pour un montant total de travaux éligibles de 5 176 569 €. Le taux moyen de subventionnement de l'État est donc de 24 %.

Opérations	Montant des travaux	Subvention de l'État	
		en €	%
Monuments classés			
Église Ste Croix à Gannat	748 350 €	215 524 €	29 %
Église de Châteloy à Hérisson	266 000 €	114 380 €	43 %
Église St Georges à Bourbon l'Archambault	506 000 €	170 016 €	34 %
Monuments inscrits			
Château de la Condamine à Buxières-les-Mines	264 000 €	66 000 €	25 %



L'architecture et l'urbanisme

Au niveau du département, les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), en lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, sont les garants de la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant :

▲ en conseillant et assurant la promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, en amont du dépôt des autorisations de travaux pour que les projets s'intègrent le plus harmonieusement possible aux sites ;

▲ en contrôlant et expertisant les projets menés dans les espaces protégés.

L'architecte des bâtiments de France donne un avis sur toutes les demandes d'autorisation de travaux situées dans un espace protégé (abords de monuments historiques, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, sites inscrits et classés), quelle que soit l'importance ou la nature des projets (permis de construire, de démolir, enseignes,...).

▲ en assurant la conservation des monuments historiques.

Les fiches d'état sanitaire élaborées lors des déplacements sur les sites permettent de connaître l'état du parc monumental et de mieux apprécier les urgences sanitaires. Elles servent de support au service pour conseiller et orienter les différents propriétaires sur les travaux à prévoir afin d'assurer la bonne conservation des monuments. Ainsi, le STAP apporte son expertise dans les projets qui donnent lieu à une autorisation de travaux et à demande de subvention en lien avec la CRMH.

La connaissance et la valorisation du patrimoine

Le 21 novembre 2014, la Ville de Moulins, après avoir reçu un avis favorable du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire, a signé avec l'État, représenté par le préfet de l'Allier, une nouvelle convention « Ville ou pays d'art et histoire ». A travers celle-ci, la Ville s'est fixée pour objectif d'accentuer sa politique de valorisation du patrimoine et de promotion de la qualité architecturale et compte s'attacher particulièrement à sensibiliser le public, et en premier lieu ses habitants, à la préservation et à l'amélioration de leur cadre de vie, notamment en médiatisant sa politique de requalification urbaine et paysagère. Le jeune public fera l'objet d'une attention renouvelée et renforcée, et plus particulièrement dans le cadre de l'enseignement des arts, en partenariat avec le corps enseignant.



L'archéologie

L'activité archéologique se présente sous 2 aspects :

▲ «**L'archéologie programmée**» qui relève de la recherche pure effectuée par des étudiants, des professionnels de l'université ou du Centre national de recherche scientifique (CNRS). A Nérès-les-Bains, les travaux menés sur l'agglomération antique dans le cadre d'un projet collectif de recherches ont notamment permis de préciser le tracé des aqueducs et de retrouver un édifice vraisemblablement public pourvu d'une allée monumentale et installé sur une terrasse surplombant le vallon des thermes romains. Cette découverte exceptionnelle permet de vérifier la scénographie du centre monumental organisé par les notables de cette agglomération romaine.



▲ «**L'archéologie préventive**» qui concerne les recherches exécutées en amont de travaux d'aménagement et de construction par des professionnels (l'Institut national de recherches archéologiques préventives [INRAP] ou des opérateurs privés agréés pour les fouilles).

5 fouilles d'archéologie préventive ont été réalisées sur le tracé de la future A.719, entre Gannat et Vichy, 3 par le service d'archéologie préventive du département de l'Allier et 2 par l'INRAP. Elles se sont achevées à la date prévue, au printemps 2014. Des panneaux d'exposition, des objets trouvés en fouille ainsi qu'une vidéo ont pu être présentés lors de l'inauguration de la nouvelle autoroute et dans les communes concernées par ces découvertes.

Par ailleurs, les opérations menées dans le cadre d'autres travaux d'aménagement ont permis de révéler des découvertes notables : une activité artisanale importante dans l'antique Vorocio (Varennes-sur-Allier) ; des sépultures et sarcophages du haut Moyen Âge à Urçay ; une occupation de l'âge du fer à l'époque mérovingienne à Garnat-sur-Engièvre. Toutes ces opérations accroissent de manière significative les connaissances sur l'occupation du sol depuis la période protohistorique, du territoire du département de l'Allier.

Les musées

La DRAC Auvergne a soutenu les musées de France de l'Allier à hauteur de 35 106 €.

L'accompagnement a porté prioritairement sur le musée des musiques populaires (MuPop) de Montluçon ouvert au public en juin 2013 (aide à exposition et aide à structuration du service des publics). Ce musée a accueilli 25 000 visiteurs dont 10 % de scolaires. Il a été retenu pour concourir au prix européen des musées 2015.

Le musée Anne de Beaujeu de Moulins a été accompagné pour la seconde année sur le poste de chargé de récolement. En effet, le récolement est une priorité nationale qui améliore la connaissance de l'état sanitaire des collections et déclenche une politique de restauration plus active. Grâce à cet emploi, l'avancée du récolement est passée de 4 % en novembre 2013 à 35 % fin 2014, soit 5 060 pièces récolées.



En 2014, le service des musées de France a délégué 1 544 000 € sur le fonctionnement du Centre national du costume de scène (CNCS) de Moulins et 70 000 € sur l'investissement. Durant cette année, le CNCS est resté le musée le plus visité d'Auvergne avec près de 65 000 visiteurs. Il enregistre cependant une légère baisse par rapport à l'année précédente. Le projet scientifique et culturel a été validé par le service des musées de France en février 2014. Le projet d'extension des réserves est entré en phase de pré-étude.

Favoriser la rencontre des publics avec la création

Budget total consacré

Code activité	Montant
Art plastique	2 000 €
Musique	78 000 €
Théâtre	1 389 829 €
TOTAL	1 469 829 €

Axe	Montant
Développement de la lecture	5 306 €
Edition, librairie et professions du livre	9 000 €
Industries culturelles	6 000 €
TOTAL	20 306 €

Spectacle vivant

Dans le cadre de son action dans le domaine de la création artistique, la DRAC a assisté financièrement une dizaine de compagnies conventionnées en 2014, dans l'Allier.

Par ailleurs, en 2014 début d'année 2015, 2 événements marquants ont concerné le spectacle vivant dans l'Allier :

- ▲ le renouvellement de la convention avec le théâtre de Cusset et son élargissement à de nouveaux partenaires ;
- ▲ l'inauguration d'une nouvelle scène auvergnate à Montluçon, « Le 109 ».

Arts plastiques

La particularité de l'Allier est la présence forte et ancienne de résidences dans le domaine des arts plastiques.

Trois résidences sont soutenues par la DRAC Auvergne (budget : 27 300 €). Shakers à Montluçon, la résidence de Dompierre-sur-Besbre et Domaine M à Cérilly, en milieu rural, accueillent annuellement entre 7 et 9 artistes. Deux d'entre elles développent un important programme de sensibilisation des publics (particulièrement auprès des scolaires). La DRAC est associée au jury de sélection de chacune des résidences.

Le Conseil général de l'Allier, conscient de l'importance des résidences de création sur son territoire, a initié en 2014 une étude de diagnostic.

Outre les résidences, la DRAC a cofinancé en 2014 le festival de photographies contemporaines de Vichy-Portraits, pour sa seconde édition.

La programmation, dispersée dans la ville (notamment dans les espaces publics le long de l'Allier), était de grande qualité. L'artiste photographe Cédric Delsaux a été accueilli en résidence. 26 000 personnes ont suivi ce festival qui monte en notoriété.

o Encourager la transmission des savoirs

Education artistique et culturelle

Dans l'Allier, 243 848 € ont été consacrés à l'EAC, soit 27 % du budget de la DRAC (les effectifs scolaires de l'Allier représentent 24 % du total des élèves de la région).

La politique d'éducation artistique et culturelle interministérielle (Rectorat, DRAAF, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) conduite par la DRAC a particulièrement pris en compte en 2014 les territoires prioritaires que sont les zones rurales et urbaines sensibles. Elle a de nouveau bénéficié du dynamisme des structures culturelles, concentrées dans les trois pôles urbains de Moulins, Vichy et Montluçon.



Livre et lecture

En 2014, la bibliothèque municipale de Bellenaves a été inaugurée, financée par l'État à hauteur de 136 972 € (coût total : 335 574 €).

Par ailleurs, la DRAC a aidé la librairie Le Talon d'Achille à Montluçon à renouveler son parc informatique.

Cinéma

La DRAC soutient le festival Jean Carmet (6 000 €) et le festival cinéma nature (3 000 €).

Concernant les quartiers urbains prioritaires, le projet culturel de territoire de l'agglomération montluçonnaise a été reconduit et mobilise le MuPop, le Centre dramatique national et l'Agence des musiques traditionnelles d'Auvergne, qui proposent aux enfants et aux jeunes, pendant et hors temps scolaire, des actions autour de l'écriture, de la composition et du chant.

La convention cadre de développement de l'EAC, qui lie les services de l'État et le Conseil régional d'Auvergne, devrait être étendue en 2015 au Conseil départemental de l'Allier.

Action	Montant
Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle (EAC)	250 680 €
Soutien aux établissements d'enseignement et d'insertion professionnelle	26 478 €
Soutien aux établissements spécialisés	93 412 €
TOTAL	370 570 €

A / LA SÉCURITÉ

◎ La sécurité publique

◦ La poursuite d'une évolution favorable

Au cours de l'année 2014, le département de l'Allier a enregistré de bons résultats, faisant reculer la délinquance par rapport à l'année 2013.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique : en 2014, 1 586 atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été recensées, soit une diminution de 1 % sur un an, essentiellement liée à la baisse des menaces (379 faits en 2014 contre 418 en 2013).

Les atteintes aux biens : 6 717 atteintes aux biens ont également été enregistrées au cours de l'année écoulée, ce qui représente une réduction de ces faits de 10 % par rapport à 2013. Celle-ci s'explique pour partie par une baisse notable des cambriolages de 21 % (1 264 faits constatés en 2014 contre 1 595 en 2013). Ce fléchissement peut s'expliquer notamment par la mobilisation renforcée des services de police et de gendarmerie pour enrayer ce phénomène dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée dès novembre 2013.

Les escroqueries et infractions assimilées : 1 463 faits ont été enregistrés en 2014 contre 1 675 en 2013, soit une diminution de 13 %.

La situation du département reste favorable, au vu de ces 3 indicateurs permanents de la délinquance, par rapport à la tendance nationale.

◦ Des résultats notables

Dans l'Allier, 6 432 faits ont été résolus par les forces de sécurité en 2014, chiffre stable par rapport à 2013. L'activité renforcée des forces de sécurité s'est traduite par des progrès en matière d'élucidation. Ainsi, le taux d'élucidation des atteintes volontaires à l'intégrité physique s'élève à 86 %. Dans cet indicateur, le taux d'élucidation des violences sexuelles atteint 119 %, suivi par les violences physiques non crapuleuses (91 %). Le taux d'élucidation des atteintes aux biens est de 32 %.

◦ De nouveaux plans d'actions départementaux mis en œuvre

Face à la hausse des vols de véhicules (+ 11 %) et de deux roues motorisés (+ 6 %) observée dans le département, les services de l'État se sont attachés à mettre en place une réponse globale et collective.

Le plan départemental de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées

Le plan national de lutte contre ces faits a été décliné au niveau local à travers un plan départemental de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées qui prévoit :

- ▲ le partage de l'analyse et le diagnostic entre les services de police et de gendarmerie lors des réunions de sécurité et de l'État-major départemental de sécurité ;
- ▲ la mise en œuvre d'opérations de sécurisation ciblées sur les zones les plus impactées ;
- ▲ le développement du recours au système de lecture automatisé des plaques d'immatriculation ;
- ▲ l'information et la sensibilisation de la population et des professionnels sur les vols de véhicules par des moyens de communication de type « flyers » chez les commerçants, articles de presse ;
- ▲ la mise en œuvre de mesures opérationnelles et répressives, à savoir le contrôle administratif des professionnels de récupération de pièces automobiles mais aussi des transports de déchets métalliques ;
- ▲ la saisine systématique du service local de police technique et scientifique lors de la découverte de véhicules volés en vue de la mise en œuvre du protocole départemental portant performance des prélèvements génétiques.



○ Mise en place des actions du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Vichy Val d'Allier

Relancé en fin d'année 2013, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier s'attache à réaliser un travail de partenariat (collectivités, services de l'État, bailleurs, monde associatif) sur la base de 3 axes :

1) un programme de prévention à l'attention des jeunes exposés à la délinquance : groupe de travail avec l'Éducation Nationale et la prévention spécialisée ;

2) un programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes : mise à disposition de deux appartements pour les victimes de violences ;

3) un programme d'action pour améliorer la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires : les Ailes/Port Charmeil à Vichy, Presles/Darcins à Cusset, Champ du bois/Golf/Clair matin à Bellerive-sur-Allier, et le cœur d'agglomération (réunions de travail pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers).

⊙ La sécurité routière

○ Une baisse significative du nombre de tués

Le bilan de l'année 2014 en matière de lutte contre l'insécurité routière est encourageant. Le nombre de décès sur les routes a connu une diminution par rapport à 2013 (25 contre 30). La mortalité des jeunes de 18-24 ans ainsi que celle des plus de 65 ans particulièrement touchés en 2013, sont en net recul (1 contre 6 en 2013 et 9 en 2012 pour les premiers ; 4 contre 8 en 2013 et 6 en 2012 pour les seconds). Toutefois, le département a enregistré une hausse du nombre des accidents corporels et des blessés. Le facteur «alcool» reste prépondérant dans les accidents graves (44 % des accidents mortels, contre 25 % en 2013 et 24 % en 2012).

	Accidents	Accidents mortels (AM)	Tués	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
2014	240	24	25	302	179
2013	192	28	30	230	144
2012	237	21	22	301	174
2011	235	41	45	265	196

○ Une forte accidentalité des deux-roues

L'étude détaillée du nombre de tués aboutit au constat d'une forte hausse du nombre de tués en deux-roues motorisés > 125 cm³ (+ 5 par rapport à 2013) représentant plus du tiers du nombre des tués en 2014 (9 conducteurs deux-roues décédés sur 25 tués).

	Bicyclettes		Cyclos/Motos < 125cm ³		Motos > 125 cm ³		Véhicules légers		Véhicules utilitaires		Piétons		Camions		Autres		Total
	AM	Tués	AM	Tués	AM	Tués	AM	Tués	AM	Tués	AM	Tués	AM	Tués	AM	Tués	
2014	1	1	2	2	6	6	12	13	0	0	2	2	0	0	1	1	25
2013	1	1	2	2	1	1	20	22	0	0	3	3	1	1	0	0	30
2012	1	1	0	0	1	1	15	16	0	0	3	3	1	1	0	0	22
2011	0	0	4	4	4	4	23	27	3	3	4	4	1	1	2	2	45

o Une amélioration de la sécurité routière sur la RCEA

Sur la RCEA, route longtemps considérée comme particulièrement accidentogène, le nombre d'accidents corporels enregistrés en 2014 s'élève à 10 (12 en 2013, 9 en 2012 et 12 en 2011), dont 2 ont été mortels. Le nombre de tués est à l'un de ses plus bas niveaux jamais constatés sur cet axe (3 tués en 2014, 5 en 2013 et 4 en 2012, contre 10 en 2011).



	Nombre d'accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés	Dont blessés non hospitalisés
2014	10	3	15	11	4
2013	12	5	10	8	2
2012	9	4	15	11	4
2011	12	10	17	14	3

Les aménagements de sécurité mis en œuvre depuis 2011 sur cet axe (bande médiane équipée de balises, dispositifs d'animation du parcours, etc...) ainsi que la présence très régulière des forces de sécurité ont largement contribué à l'amélioration de la sécurité routière sur cette voie.

o Une surveillance constante du réseau routier

Gendarmes et policiers ont reçu pour instruction de poursuivre et d'amplifier les contrôles routiers afin de lutter contre les comportements dangereux sur les routes du département. Les moyens mis à disposition ont été modernisés. Pour réaliser des contrôles de vitesse discrets, la gendarmerie s'est équipée, en juillet 2014, d'une voiture-radar complètement anonyme dotée d'un radar dissimulé derrière la plaque d'immatriculation. Aux efforts des forces de sécurité viennent s'ajouter les sanctions automatiques imposées aux conducteurs délictueux.

Le programme 2014 de déploiement des radars automatisés du ministère de l'intérieur s'est poursuivi selon 2 axes principaux : la stabilisation en volume du parc de radars et la modernisation des outils de contrôles. Ainsi, toute nouvelle proposition de site d'implantation ne peut être étudiée que dans le cadre du remplacement ou du déplacement d'un équipement déjà installé.

L'étude concernant la mise en service d'un radar-tronçon sur la RCEA au niveau de Thiel-sur-Acolin et celle portant sur le déplacement du radar fixe de Billy à Nérès-les-Bains se poursuivent et devraient aboutir en 2015.

Enfin, les radars pédagogiques installés en amont des radars fixes sont remplacés par des panneaux d'annonce et sont cédés gracieusement aux communes et gestionnaires de voirie.

Leur implantation, généralement dans des zones dangereuses ou des entrées de bourg, a pour but d'informer le conducteur sur sa vitesse et ainsi de l'inciter à la diminuer si nécessaire.

o La sécurité routière dans les aménagements de centre-bourg et la sensibilisation des maires

Le 4 décembre 2014, une demi-journée de formation, initiée par le Conseil général et la DDT, avec l'appui de l'association des maires et présidents de communautés de l'Allier, a été organisée à St-Pourçain-sur-Sioule à destination des maires de l'Allier. La centaine d'élus présents, représentant 80 communes, a pu obtenir des informations sur l'aménagement d'un bourg du point de vue de la sécurité routière. Une présentation du «code de la rue» a été faite par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, service expert de l'État, et des exemples concrets de réaménagement pris dans l'Allier ont été étudiés.



◦ La poursuite des actions de prévention

Les actions de prévention demeurent des outils essentiels de la politique de lutte contre l'insécurité routière. En 2014, le plan départemental des actions de sécurité routière a permis la réalisation de 57 actions pédagogiques pour un budget d'environ 60 000 €.

◎ La lutte contre la radicalisation

Dès le printemps 2014, les chefs de services de l'État dans le département ont été appelés à la plus grande vigilance, et ont été invités à communiquer sans délai les informations de nature à prévenir toute situation de radicalisation d'un jeune ou à empêcher son départ vers les zones de conflits au Proche et Moyen-Orient.

Un État-major de sécurité en formation restreinte a été réuni dès le 18 juin 2014 pour sensibiliser l'ensemble des forces de sécurité sur le dispositif. Les informations échangées au cours de cette réunion n'ont pas mis en évidence une sensibilité particulière de la problématique dans le département de l'Allier.



Toutefois, cette question fait l'objet d'une constante attention et un état de situation des signalements communiqués par les forces de sécurité est adressé chaque semaine au Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation.

Parallèlement aux États-majors de sécurité, une cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles a été mise en place en lien avec le Procureur de la République, constituée des services de l'État concernés et compétents en matière de prévention de la délinquance, d'éducation et de politique de la ville, ainsi que du Conseil général.

◎ La sécurité civile

◦ ORSEC

La mise à jour continue du dispositif ORSEC

Le dispositif ORSEC organise la réponse de sécurité civile en cas de crise. Sa mise à jour continue s'est poursuivie en 2014 avec notamment la révision de la disposition spécifique ORSEC SATER relative au sauvetage aéroterrestre d'aéronefs en détresse. L'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS) par les communes soumises à un PCS obligatoire se poursuit : 6 communes supplémentaires ont élaboré leur PCS en 2014, et 65 PCS sur les 97 obligatoires sont désormais réalisés.

Le système d'alerte et d'information des populations

4 sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ont été installées à Vichy, Malicorne, Désertines et Cusset. Ces sirènes doivent permettre d'alerter les populations de la survenance d'un risque déterminé afin qu'elles adoptent le comportement de sauvegarde adapté. De manière plus générale, le SAIP regroupe un ensemble de moyens d'alerte et d'information (sirènes, messages sur téléphonie mobile, panneaux à message variable, etc...) positionnés dans des bassins de risques identifiés (risques industriels et d'inondations rapides) afin de prévenir dans l'urgence les populations de la survenance d'un danger majeur et de leur indiquer le comportement de sauvegarde à adopter.

Les exercices de sécurité civile

4 exercices de sécurité ont été organisés :

▲ un 1^{er} à la préfecture afin de tester les dispositifs de secours en cas de découverte d'un pli suspect au sein d'une administration. Cet exercice intervenait à l'issue d'une semaine thématique consacrée à la sécurité de la préfecture et de ses agents (sécurité incendie, sécurité informatique, Vigipirate, etc...).



▲ un 2^{ème} exercice au sein de l'entreprise All'Chem à Montluçon où était feinte une fuite de gaz hautement toxique . Cet exercice, qui faisait participer activement la population riveraine de l'entreprise, a permis de tester l'alerte des acteurs et des populations ainsi que les actions réflexes qui en découlent en cas d'accident industriel majeur au sein d'une entreprise.

▲ un 3^{ème} exercice qui avait pour but de tester la communication d'urgence de l'État en cas d'événement majeur dans le département. Il a simulé un incendie important au Centre National du Costume de Scène à Moulins. Il a également permis pour l'exploitant, en lien avec les sapeurs-pompiers, de tester les dispositifs de protection des œuvres.

▲ un 4^{ème} exercice, de niveau zonal, qui concernait un épisode neigeux fictif impactant l'ensemble de la zone de défense sud-est.

Défense civile

Le nouveau plan national Vigipirate a été décliné au niveau départemental en lien avec les services de secours et de sécurité intérieure.

L'activité opérationnelle du service

L'année 2014 n'a pas été marquée par des événements d'importance ayant nécessité l'activation des cellules de crise départementales. Cependant, et ponctuellement, certains faits ont nécessité une gestion interservices.

Le secourisme

Une session d'examen au certificat de compétence de formateur aux premiers secours a été organisée, ainsi que 3 examens au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

La sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP)

Au 31 décembre 2014, le département de l'Allier comptait 4 592 ERP dont 95 établissements sous avis défavorable au regard de la réglementation sur la sécurité incendie (soit 2 % du total des établissements). 23 avis défavorables ont été levés en 2014 (soit 25 % du stock au 31 décembre 2013) et 250 visites périodiques ont été réalisées.

Les sols pollués

Site Landis + Gyr

Suite à la découverte en 2013 de nouvelles zones de pollution de la nappe phréatique au-delà des limites de l'ancien site industriel Landis + Gyr et de la teneur anormale de solvants chlorés au sein d'un groupe scolaire du fait de la volatilité des polluants, une école maternelle a été transférée sur un autre site à la rentrée de septembre 2013, le temps que des travaux d'assainissement puissent être menés sur le bâtiment. Ces travaux ont été réalisés au printemps 2014 par la société Landis + Gyr, sous le contrôle de la DREAL et en lien avec les services de la mairie.

De nouvelles mesures de qualité de l'air réalisées au sein de l'école en juin 2014 ont permis de vérifier l'efficacité de ces travaux. Le bâtiment a donc pu être normalement réoccupé à la rentrée de septembre 2014. Un suivi de la qualité de l'air au sein de l'école est par ailleurs régulièrement réalisé.

Pour ce qui est du traitement des sols et de la nappe, plusieurs phases de travaux sont prévues à compter de l'été 2015. Les modes opératoires de ces différents travaux sont en cours de définition.

Site JPM (Groupe ASSA-ABLOY) à Avermes

Dans le cadre de la cessation d'activité du site JPM qui fabriquait des serrures à Avermes, une pollution aux solvants chlorés a été détectée dans les sols en mars 2014. Les investigations ont montré qu'elle avait atteint les eaux de la nappe et une habitation voisine du site. Les mesures complémentaires demandées par les services de l'État ont également révélé des valeurs anormales dans l'air de l'habitation, dans le puits et le bassin situés sur son terrain.

La consommation des eaux a immédiatement été interdite. A la suite de l'arrêté préfectoral imposant des mesures correctives urgentes, la société JPM a installé une ventilation mécanique dans l'habitation qui a permis d'abaisser les concentrations au niveau des valeurs repères de qualité de l'air intérieur.

Les opérations de dépollution des sols ont ensuite démarré en septembre 2014 et vont se poursuivre en 2015. Le site et sa dépollution font l'objet d'un suivi par le service de l'inspection de la DREAL. Des vérifications ont également été entreprises et sont en cours afin de confirmer l'absence de pollution au-delà de l'habitation.

Site Polival à Montluçon

Suite à la liquidation judiciaire des entreprises Polival et My Team à Montluçon, plusieurs milliers de tonnes de déchets plastiques en grande partie non valorisables ont été abandonnés sur 3 sites, à St-Victor (zone de La Loue) et à Montluçon (principalement en zone St-Jacques et rue Benoît d'Azy).

Le liquidateur ne disposant pas des fonds nécessaires pour procéder à leur élimination, la responsabilité des apporteurs des déchets, prévue par le Code de l'environnement, a été recherchée et a permis l'élimination de plus de 2 600 tonnes de déchets.

Cependant, environ 2 700 tonnes de déchets sont restés « orphelins ». En 2014, la DREAL a obtenu l'accord du ministère en charge de l'environnement pour que ces déchets soient éliminés sur des fonds publics. Les travaux devraient débuter en 2015, après une procédure de consultation des entreprises par l'ADEME qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

🕒 La sécurité sanitaire et alimentaire

● La certification en abattoirs

Le service sécurité sanitaire des aliments et de l'alimentation (SSAA) de la DDCSPP assure le traitement des demandes d'exportation vers les pays-tiers des industries agro-alimentaires du département, selon la procédure de certification suivante :

- ▲ constitution du dossier d'agrément export de l'entreprise et vérification du respect des exigences du pays-tiers ;
- ▲ transmission du dossier de demande d'agrément à l'export aux autorités sanitaires du pays concerné (si le dossier de l'entreprise est validé, l'export de denrées d'origine animale est alors possible) ;
- ▲ gestion des certificats accompagnant les denrées animales à l'export.

Le nombre de demandes d'agrément des professionnels varie selon les opportunités commerciales liées à l'ouverture de nouveaux marchés à l'international.

Pour le département de l'Allier, les abattoirs de boucherie, de volailles et leurs ateliers annexés (découpe, transformation) ainsi que des sociétés de commerce alimentaires présentes sur le territoire national (ABC Foods...) représentent l'essentiel des demandes à l'export.

Ainsi, en 2014, plusieurs centaines de certificats sanitaires concernant diverses denrées alimentaires animales (viandes crues) ou d'origine animale (produits transformés) ont été validés par les services vétérinaires pour des destinations aussi diverses que la Russie, l'Asie (Hong Kong, Japon...) et l'Afrique (Congo, Côte d'Ivoire, Gabon...).

Les produits exportés vers la Russie ne concernent que l'espèce bovine puisqu'un embargo lié à la survenue d'un épisode de peste porcine africaine en Europe bloque l'export des viandes issues de cette espèce depuis le 1^{er} avril 2014.



● Les opérations ciblées de contrôle pendant les vacances et les fêtes de fin d'année

L'opération interministérielle vacances (OIV) est un dispositif de contrôles renforcés des activités touristiques et estivales sur le territoire du département de l'Allier. Elle vise à maintenir un niveau optimal de sécurité physique pour l'ensemble des populations présentes, qui entendent pouvoir disposer en toute sérénité des meilleurs produits et services à des prix raisonnables. A cette occasion, les agents du SSAA de la DDCSPP de l'Allier renforcent leur présence sur le terrain et croisent leurs compétences avec leurs collègues des autres services. Avec pédagogie, ils assurent une large information des professionnels et des consommateurs, rappellent les droits et obligations de chacun et n'hésitent pas, le cas échéant, à réprimer les manquements ou pratiques préjudiciables aux vacanciers. Pendant trois mois, les contrôles ciblent les manifestations estivales comme la semaine du cyclotourisme à St-Pourçain-sur-Sioule, la coupe Gordon Bennet à l'hippodrome de Vichy ou le festival des cultures du monde de Gannat. L'implication du SSAA dans la préparation et le suivi de ces événements a contribué à leur bon déroulement et aucun dysfonctionnement notable n'a été relevé.

Campings et centres de vacances, accueils collectifs de mineurs, services de restauration, métiers de bouche, foires et marchés font eux aussi l'objet d'une vigilance accrue. Des inspections de gîtes ruraux recevant des personnes vulnérables ont montré l'inadéquation des locaux et des installations aux règles de la restauration collective. Les associations organisatrices ont été invitées à s'orienter vers une sélection plus judicieuse des structures d'accueil.

La priorité programmée en 2013 en direction des marchés forains locaux de produits du terroir s'est poursuivie en 2014 par le contrôle de 26 étals de producteurs installés sur les marchés d'Yzeure, Lapalisse, Commentry et Cosne d'Allier. Des défauts de maîtrise de la température sur les étals, l'absence de marquage des œufs ou d'étiquetage des volailles fermières et fromages ont donné lieu à des demandes de mise en conformité.

Les inspections d'ateliers de production à la ferme ont conduit les inspecteurs à rédiger 3 rappels à la réglementation et à dresser 1 procès-verbal.

Les 55 contrôles réalisés par le SSAA dans les différents types de restauration (rapide ou traditionnelle) ainsi que dans les métiers de bouche soulignent que ce secteur d'activité reste le maillon faible des prestations offertes pendant la saison touristique. En effet, ce sont 20 rappels réglementaires, 5 mises en demeure et 2 procès-verbaux qui ont été rédigés, accompagnés de 4 mesures de retrait de marchandises pour un poids total de 51 kg. Une fermeture administrative d'établissement de restauration a clôturé la saison.

Une opération équivalente se déroule chaque année au moment des fêtes de fin d'année. Elle vise à contrôler la qualité des produits festifs proposés aux consommateurs à ces occasions.

Du 1er décembre 2014 au 5 janvier 2015, les conditions de fabrication, de stockage, de mise en vente de produits crus ou préparés ont été rigoureusement inspectées par les agents du SSAA. Les conditions de stockage des invendus et leur devenir ont fait l'objet d'une attention particulière.

En 2014, les 47 inspections ont conduit à :

- ▲ rédiger 7 avertissements, 3 mises en demeure et 1 procès-verbal ;
- ▲ retirer de la vente 135 kg de produits ;
- ▲ faire fermer un établissement dans l'attente de travaux.

○ La finalisation des agréments de centres de rassemblement d'animaux

Avec près de 38 000 bovins exportés en 2014, l'Allier, département et terre d'élevage, maintient une forte activité de rassemblement et de négoce d'animaux vivants, notamment pour les espèces bovine et ovine.

L'État a la charge du contrôle et de l'agrément des établissements qui rassemblent ces animaux vivants lors des échanges commerciaux. L'objectif est à la fois d'assurer la continuité de la maîtrise sanitaire tout au long de la filière de négoce et la continuité de la traçabilité des mouvements d'animaux sur le territoire national.

En 2014 les services de la DDCSPP ont instruit 29 dossiers aboutissant à l'attribution, pour 5 ans, de 9 agréments pour des centres de rassemblement de bovins à destination des exports et échanges intracommunautaires, et 11 agréments d'établissements allotant des bovins et/ou ovins à destination du marché national.



6 centres de rassemblement disposent d'un agrément provisoire dans l'attente d'une mise en conformité qui concerne majoritairement la gestion des effluents d'élevage, le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection des installations et des véhicules de transport.

Enfin, 3 établissements se sont vu retirer leur agrément ou leur autorisation de rassembler des animaux.

◦ La gestion des alertes

Après la découverte d'un premier foyer d'influenza hautement pathogène H5N8 (virus d'influenza aviaire originaire du sud-est asiatique) en Allemagne en novembre 2014, d'autres foyers ont été détectés en Europe (Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie), entraînant l'abattage total des troupeaux de volailles contaminés.

Suite à l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire sur le risque d'introduction d'un virus H5N8, le niveau de risque épizootique sur le territoire national a été révisé pour être qualifié de modéré sur l'ensemble du territoire métropolitain dès la fin novembre 2014.

Dans le département, l'appel à vigilance (renforcement des mesures de biosécurité, vigilance quotidienne par les détenteurs d'oiseaux des signes cliniques évocateurs de la maladie, surveillance des oiseaux sauvages dans certaines conditions) a été relayé par voie de presse et auprès de tous les usagers, en particulier les maires qui ont été destinataires d'une information détaillée sur la situation.

Deux suspicions ont été enregistrées dans l'Allier en décembre 2014. Les résultats d'analyses réalisées sur les oiseaux se sont révélés favorables. La vigilance reste de mise malgré tout tant que le niveau de risque n'est pas modifié et les services de l'État suivent avec la plus grande attention l'évolution de la situation sanitaire.

B / LA PROTECTION

◎ L'accueil des consommateurs

En 2014, le service de protection des consommateurs et des usagers (PCU) de la DDCSPP a reçu 511 sollicitations d'usagers (en baisse de 8 % par rapport à 2013) émanant principalement de consommateurs (plus de 70 % des cas). Parmi les modalités d'accès au service, le contact téléphonique reste prépondérant (+ 60 % des cas) devant le contact par messagerie (17 %), le courrier traditionnel (10 %) et l'accueil physique (8 %).

En valeur relative, les litiges et manquements hors compétence consommation, concurrence et répression des fraudes (CCRF) et les règles de protection du consommateur pénalement sanctionnées sont à l'origine des sollicitations les plus fréquentes, représentant respectivement 35 % environ des pratiques signalées.

Au regard des méthodes de vente à l'origine des plaintes, les achats hors magasins (commerce électronique, démarchage à domicile, foires et salons, etc...) sont désormais majoritaires (57 %) mais les évolutions sont contrastées.

Ainsi, le nombre de plaintes à la suite d'achats en ligne a diminué en 2014, mais une augmentation des faits litigieux à l'occasion de démarchages à domicile est à noter.

Le logement (équipements et services) reste un secteur récurrent parmi les sollicitations des consommateurs.

◎ Les enquêtes sur les secteurs sensibles

Au regard de leurs bénéficiaires particuliers (public vulnérable) ou en considération de nouvelles habitudes de consommation (produits nouveaux), le service PCU est intervenu, en 2014, sur les secteurs ci-après, plus particulièrement ciblés dans le cadre de la programmation nationale :

- ▲ Hébergement des personnes âgées en maisons de retraite ;
- ▲ Services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- ▲ Distribution des cigarettes électroniques.

Les vérifications opérées auprès des gestionnaires de maisons de retraite et des opérateurs identifiés sur le marché de l'aide à domicile ont permis d'obtenir la suppression de clauses abusives dans les contrats souscrits par les consommateurs (clauses ne prévoyant pas la réciprocité des obligations, etc...) et l'amélioration des conditions d'information du public.

Les interventions à la distribution ou au stade de la mise en marché des cigarettes électroniques, sous l'angle des règles de sécurité et d'information du consommateur (sites internet, etc...), ont donné lieu à des suites administratives. Ces dernières portant sur le rappel des règles particulières de mise en vente et le dispositif régissant les règles d'information (étiquetage et emballage des produits) ont été globalement bien prises en compte par les professionnels concernés.

⊙ Les inspections d'un organisme tutélaire et de mandataires individuels judiciaires

Une inspection des services tutélaires gérés par l'Union départementale des associations familiales a été conduite en 2014 par le service droit et protection des personnes vulnérables de la DDCSPP. Cette inspection a porté sur les conditions d'organisation et de fonctionnement du service, de mise en œuvre des mesures de protection, d'accompagnement des personnes, et de financement et de gestion des ressources des majeurs protégés. L'inspection n'a pas relevé de dysfonctionnements particuliers.

En outre, deux contrôles de mandataires individuels judiciaires à la protection des majeurs ont été effectués. Ces inspections avaient pour objectif de s'assurer de la qualité de la prise en charge du majeur protégé et notamment de contrôler la mise en œuvre des mesures de protection, d'accompagnement des personnes bénéficiant d'une mesure de protection, de financement des mesures et de la rémunération du mandataire. Ces contrôles n'ont pas mis en évidence de manquements dans la prise en charge des personnes protégées.

⊙ Les contrôles des «vacances adaptées organisées»

Chaque année, des activités de vacances avec hébergement destinées spécifiquement à des groupes constitués de personnes handicapées majeures sont organisées.

5 contrôles ont été effectués en 2014 afin de vérifier la qualité de la prise en charge des vacanciers et les conditions d'hébergement. Ceux-ci ont révélé la conformité du séjour par rapport aux déclarations initiales et aux fiches complémentaires transmises antérieurement.

L'équipe d'inspection a vérifié la sécurité des lieux, l'état de santé, l'intégrité et le bien-être physique et moral des personnes. Ces contrôles ont porté également sur la réalité et l'efficacité de l'accompagnement des personnes dans la vie quotidienne et les activités. Aucun dysfonctionnement majeur n'a été constaté lors de ces contrôles.

A / LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

☉ La politique de la ville

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales, définit de manière concrète les actions et mesures d'application de la politique de la ville dans chaque agglomération. Pour la mise en œuvre de ces actions, l'État, par le biais de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a versé au total une somme de 864 415 €, au titre de l'année 2014.

S'agissant de l'éducation, thématique prioritaire, la répartition territoriale du budget de l'ACSE a permis de soutenir les 3 programmes de réussite éducative (Moulins, Montluçon et Cusset) à hauteur de 450 000 € au total en 2014.

En outre, 6 000 € ont été délégués au titre de l'année scolaire 2014-2015 pour financer des places d'internats d'excellence dans 3 collèges et 2 lycées. L'emploi a également été l'une des priorités : 80 596 € ont été consacrés à cette thématique.

En 2014, le fonds interministériel de prévention de la délinquance a mobilisé 102 017 € (dont 10 648 € pour la vidéo protection), et a permis de financer des actions destinées à lutter contre ce phénomène.

A cette dotation, s'est également ajoutée une enveloppe régionale de 15 203 € dans le cadre du BOP 104 «intégration et accès à la nationalité française». En outre, dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires de la politique de la ville, 10 adultes-relais sont chargés d'assurer une mission de médiation afin d'améliorer les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Réforme de la politique de la ville

La politique de la ville ayant pour objectif de mettre en œuvre la solidarité nationale dans les espaces urbains afin de lutter contre les phénomènes d'exclusion et favoriser la réinsertion dans la ville de quartiers ou territoires définis comme prioritaires, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé les principes de la réforme de cette politique.

La première étape de cette refondation s'est traduite par la réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville, réforme urgente et nécessaire pour simplifier l'ensemble des zonages et concentrer les efforts sur les territoires les plus en difficulté.

La nouvelle géographie prioritaire de l'Allier, rendue publique le 17 juin 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, a ainsi modifié sensiblement les périmètres des anciens quartiers prioritaires du département.

6 quartiers éligibles au soutien de l'État et des collectivités locales ont été retenus :

- ▲ agglomération de Moulins : Moulins Sud ;
- ▲ agglomération de Montluçon : Bien-Assis, Fontbouillant et Rive Gauche ;
- ▲ agglomération de Vichy : Cœur d'agglomération (Vichy-Cusset) et Les Ailes.

Les anciens quartiers prioritaires non retenus, devenus quartiers de veille active, feront l'objet d'une mobilisation des crédits de droit commun de l'État.

Le processus d'élaboration des 3 nouveaux contrats de ville, conclus pour une durée de 6 ans de 2015 à 2020 et portés par chacune des communautés d'agglomération, a donc été engagé autour de 3 piliers tels que définis par la circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014, à savoir :

- Pilier 1 : « Cohésion sociale » ;
- Pilier 2 : « Cadre de vie et renouvellement urbain » ;
- Pilier 3 : « Développement économique et emploi ».

Ces nouveaux contrats, auxquels sera annexé un contrat de veille active pour les quartiers concernés, sont actuellement en cours d'élaboration pour être signés avant la fin du mois de juin 2015.

Des conseils citoyens seront mis en place dans chacun des nouveaux quartiers intégrant, d'une part, des associations et acteurs locaux et, d'autre part, des habitants tirés au sort. L'État apportera son concours à leur fonctionnement avec le cofinancement d'autres partenaires (collectivités et bailleurs sociaux notamment). Une aide de 9 400 € a d'ores et déjà été attribuée en 2014 pour la mise en place de ces conseils citoyens dans les 3 agglomérations.

© La création de places en accueil de jour et de logements spécifiques pour les femmes soumises à violences

Dans le cadre du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en 2014, la région Auvergne se retrouve totalement couverte par les dispositifs d'accueils de jour. Dans l'Allier, les crédits du ministère des droits des femmes sont arrivés tardivement en décembre 2013 pour un montant exceptionnel de 45 000 €, suite à une relance et une forte volonté de la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier pour le projet du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

En adéquation avec les attentes du ministère, ce lieu d'accueil et d'écoute va s'adosser à une structure pérenne, qui est le CIDFF, en charge du recrutement et de l'encadrement du personnel affecté à ce dispositif, y compris bénévole, diplômé et/ou qualifié, et qui est spécialisée dans l'accompagnement et/ou l'intervention auprès des femmes victimes de violences.

La Caisse d'allocations familiales et le Conseil général, au travers de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes, sont également des partenaires essentiels du projet.

Le siège social du CIDFF à Moulins est le lieu d'accueil dans l'agglomération moulinoise. Inauguré le 9 avril 2014, il propose 1 jour et demi d'ouverture par semaine. L'association a trouvé des locaux dans les centres-villes de Vichy et Montluçon.

Pour avoir également une identité plus forte, la structure va s'intituler «A portée d'Elles», avec un visuel présentant l'accueil de jour.



© L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour se rendre accessibles à tous publics. Face au constat partagé par tous les acteurs que cette échéance ne serait pas respectée, une ordonnance en date du 26 septembre 2014 introduit un nouveau dispositif : l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

L'ordonnance vise à garantir l'application de l'obligation d'accessibilité inscrite dans la loi de 2005 en lui redonnant des perspectives crédibles. L'Ad'AP concerne les ERP non accessibles au 1^{er} janvier 2015.

C'est un document très simple que les gestionnaires d'ERP vont devoir déposer d'ici le 27 septembre 2015 en mairie dans le cas général, ou en préfecture dans certains cas particuliers.

Ils y mentionneront le type de travaux à effectuer pour être en accessibilité, le calendrier et le coût des travaux. Le calendrier des travaux s'échelonne sur 1, 2 ou 3 ans. Cet agenda est obligatoire.

B / L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT

© L'appel à projets CADA 2014

Dans le cadre de la mise en place des 4 000 places supplémentaires de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) devant être déployées entre le 1^{er} juillet 2013 et le 4^{ème} trimestre 2014, un dernier appel à projets a été lancé en mai 2014, à l'issue duquel un projet d'ouverture de 90 places a été retenu pour le département de l'Allier.

Ce projet porté par l'association Viltais est réparti sur 3 sites : Moulins, Yzeure et Varennes-sur-Allier. L'ouverture des places est programmée à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'Allier dispose à ce jour de 280 places de CADA et de 30 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

◎ La préparation du PDALHPD

La loi ALUR du 24 mars 2014 a institué le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a regroupé dans un seul et unique document les mesures destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes en difficultés.

Le Conseil général de l'Allier et l'État ont donc engagé en 2014, en concertation avec l'ensemble des partenaires, un bilan des actions mises en œuvre et visant à améliorer ces dispositifs et le 1^{er} PDALHPD a été rédigé. Ce document, approuvé conjointement par le président du Conseil général et le préfet pour la période 2014-2019, définit les publics visés par ce plan et les grandes priorités départementales.

Ainsi, le PDALHPD de l'Allier prévoit :

▲ 2 priorités transversales :

- la mise en place de nouveaux outils de conduite, de coordination et d'observation pour une meilleure efficacité de l'action publique ;
- un recensement des dispositifs mobilisables pour les ménages les plus en difficultés.

▲ 7 axes d'actions :

- 1) Traiter l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- 2) Produire une offre de logements pour les publics en difficultés ;
- 3) Mobiliser une offre de logement et d'hébergement adaptée ;
- 4) Améliorer la mobilisation du fonds solidarité logement ;
- 5) Renforcer le dispositif de suivi et de prévention des expulsions locatives ;
- 6) Accueillir et héberger les personnes victimes de violences conjugales ;
- 7) Répondre aux besoins des gens du voyage en voie de sédentarisation.

*1^{er} Plan départemental d'action
pour le logement et l'hébergement
des personnes défavorisées
(PDALHPD) 2014 - 2019*



◎ La finalisation des dossiers ANRU

Suite à l'achèvement des travaux du projet de rénovation urbaine (PRU) de Moulins-Yzeure, une réflexion partenariale approfondie a été conduite au cours de l'année 2014, sous l'égide de Moulins Communauté, afin d'élaborer un plan stratégique local (PSL). Cet outil de prospective, proposé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), permettra d'imaginer de futurs axes de travail pour poursuivre la dynamique de transformation des quartiers pour les habitants.

Concernant le PRU de Montluçon, l'année 2014 aura été principalement consacrée à la préparation de la démolition du bâtiment C à Fontbouillant (166 logements), qui a notamment nécessité le relogement préalable de la totalité des locataires en place.

En 2012, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a réalisé une étude de définition d'un projet de rénovation urbaine sur les quartiers d'habitat social de l'agglomération. Le quartier de Presles, qui constitue la partie cussétoise du quartier prioritaire «Cœur d'agglomération», est incontestablement le territoire qui présente les dysfonctionnements urbains et sociaux les plus importants de l'agglomération de Vichy.

Un groupe spécifique du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) a été constitué à l'échelle du quartier de Presles. Les membres de ce groupe (sous-préfecture, élus, services de police, techniciens de la commune, bailleur social, associations de quartier et habitants) s'attachent à traiter les problèmes de sécurité et de sentiment d'insécurité dont les habitants font régulièrement part.

Il apparaît évident que le projet de renouvellement urbain porté par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, en relation étroite avec le bailleur social Allier Habitat, est de nature à répondre aux attentes très fortes exprimées par les habitants du quartier de Presles. L'enjeu est d'intégrer Presles dans la liste des quartiers d'intérêt régional pour pouvoir engager la rénovation urbaine souhaitée par la commune, le bailleur principal (Allier Habitat) et les services de l'État. Ce programme d'actions s'inscrit dans les axes du contrat de ville 2015-2020.

☉ Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Ce plan a été initié au 4^{ème} trimestre 2013, avec la mise en place des points rénovation info-service chargés de donner les premières informations aux particuliers désirant effectuer des travaux de rénovation thermique dans leur logement.

Le programme Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) constitue un pilier important du PREH.

Mi-2013, l'augmentation des plafonds de ressources, la revalorisation des aides et l'ouverture aux propriétaires bailleurs, expliquent la forte croissance du nombre de dossiers financés en 2014. En effet, ce sont 574 logements qui ont bénéficié d'une aide à ce titre en 2014, représentant l'équivalent des projets financés de 2011 à 2013.

Ces projets répondent au triple objectif du PREH qui est de soutenir l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois non délocalisables, de réduire la précarité énergétique et de lutter contre le réchauffement climatique.



☉ Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le nouveau schéma départemental, qui porte sur la période 2012-2018, prévoit un certain nombre d'actions afin d'améliorer l'accueil des familles de gens du voyage stationnant dans le département.

En 2014, dans une logique d'itinéraires de déplacement, une réflexion a été engagée avec l'ensemble des départements limitrophes à l'Allier afin d'améliorer l'organisation des grands passages de voyageurs pendant la période estivale.

Des actions ont également été conduites à l'échelle départementale pour favoriser la mise en réseau des différents gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage (diffusion de bonnes pratiques, recherche d'une meilleure harmonisation dans les modalités de gestion...).

La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier s'attache à réaliser l'objectif de 40 nouvelles places dans les aires d'accueil des gens du voyage après la mise en service de l'aire d'Hauterive en décembre 2013. Les discussions entre l'agglomération et les communes sont en cours.



A / CONSEIL ET CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

⊙ Le conseil et contrôle de légalité des actes issus du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014

Les élections municipales de 2014 ont donné lieu à la transmission de nombreux actes de la part des communes, au titre du contrôle de légalité.

355 lettres d'observations ont été faites et 238 actes ont été retirés ou modifiés par la suite.



⊙ Le développement d'ACTES réglementaire

L'application ACTES réglementaire permet actuellement de recevoir les actes de 187 collectivités selon un périmètre défini par la convention signée avec l'État.

17 collectivités ayant signé la convention devraient être opérationnelles en 2015. L'idée est d'encourager les collectivités qui ne disposent que d'un périmètre restreint à franchir une étape complémentaire. La transmission des marchés publics, envisageable à l'horizon 2016, devrait permettre d'œuvrer en ce sens.

En utilisant cet outil, les collectivités peuvent ainsi bénéficier d'économies non négligeables en termes d'affranchissement, mais aussi avoir la certitude que leurs actes auront acquis un caractère exécutoire dans des délais très restreints.

B / INTERCOMMUNALITÉ, DOTATIONS DE L'ÉTAT, CONSEIL ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

1 - L'intercommunalité

⊙ Les élections municipales de 2014

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les membres des conseils des communautés d'agglomération et communautés de communes sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales avec un système de double liste.

Ce nouveau dispositif est entré en application lors du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, sur la base des arrêtés préfectoraux et interpréfectoraux pris en 2013 pour fixer la composition des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dans les semaines qui ont suivi les élections municipales, il a été procédé à l'installation des organes délibérants des EPCI ainsi qu'à l'élection de leurs présidents et des bureaux.

S'agissant des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, les nouveaux conseils municipaux et assemblées délibérantes des collectivités ou groupements membres ont désigné leurs délégués syndicaux pour siéger au sein des comités syndicaux ; cette procédure n'a pas été modifiée par le législateur. Cette période a occasionné une transmission importante d'actes et généré une forte activité des services préfectoraux en matière de conseil et de contrôle de leur légalité.

Dans le prolongement de ces élections, la composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été renouvelée par arrêté préfectoral du 17 juillet 2014 uniquement pour 5 des 7 collèges d'élus qu'elle comprend. La désignation des représentants des collèges des communes, des EPCI et des syndicats mixtes au sein de cette instance devait s'effectuer par un scrutin organisé par la préfecture.

Finalement, conformément aux textes en vigueur, du fait du dépôt par l'association des maires et des présidents de communautés de l'Allier, d'une seule liste de candidatures pour chacun des collèges intéressés, la désignation des représentants des collèges intéressés a été proclamée sans élection.

© L'application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM)

Cette loi contient des dispositions d'application immédiate créant une nouvelle catégorie juridique de groupements intercommunaux : les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Ces établissements publics, soumis aux règles des syndicats mixtes fermés, sont constitués par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener des actions d'intérêt commun.

Parmi les 4 cas de création des PETR, l'un consistait en une transformation de droit par le préfet, possible uniquement dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi précitée, lorsqu'il s'agissait d'un syndicat mixte composé uniquement d'EPCI à fiscalité propre et compétent en matière de pays labellisé avant la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Le syndicat mixte fermé porteur du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, qui se trouvait dans cette situation, a ainsi été transformé en PETR par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2014.

La loi MAPTAM a par ailleurs institué dans chaque région une nouvelle instance, la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), dont la composition définitive est arrêtée par le préfet de la région Auvergne. Sa mise en place impliquait l'organisation, par les préfetures de région et de départements, de l'élection de ses membres en fonction des collègues d'élus concernés.

Ainsi, pour l'Allier, le préfet avait la charge d'organiser l'élection des représentants des EPCI à fiscalité propre et des communes, dans le calendrier fixé par le préfet de région.

A l'instar du renouvellement de la CDCI, dans la mesure où une seule liste a été déposée par l'association départementale des maires et des présidents de communautés, les candidats ont été proclamés élus sans élection par arrêté préfectoral du 5 décembre 2014.

© L'engagement de la réflexion sur la reconfiguration des EPCI

Lors de l'installation de la CDCI le 19 novembre 2014, le préfet a engagé la réflexion sur la refonte de la carte intercommunale dans la mesure où, conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), adopté dans l'Allier en décembre 2011, doit être révisé en 2015. Ce document prévoyait le maintien du *statu quo* pour la carte des EPCI à fiscalité propre, étant précisé que le territoire départemental ne possédait aucune commune isolée. Il préconisait également la dissolution de 21 syndicats intercommunaux sans remettre en cause les services assurés par ces derniers. La plupart des élus ont souhaité le maintien de leurs syndicats, notamment ceux à vocation scolaire pour lesquels ont été mis en exergue le faible coût et la proximité des services rendus. Au total, 9 syndicats sur les 21 ciblés par le SDCI ont été dissous ou sont en voie de l'être.

Au 31 décembre 2014, il subsiste dans l'Allier 105 structures intercommunales (dont 21 EPCI à fiscalité propre, 62 syndicats intercommunaux, 21 syndicats mixtes et 1 PETR).

Le calendrier de révision du schéma ainsi que les seuils démographiques pour le maintien des EPCI à fiscalité propre pourraient être remis en cause dans le cadre des discussions parlementaires du projet de loi relatif à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

En effet, le projet gouvernemental de nouvelle carte de l'intercommunalité vise initialement à recentrer ces EPCI sur les bassins de vie et sur une taille minimale de 20 000 habitants. L'Allier ne comprend aucune communauté de communes atteignant ce seuil. 5 seulement dépassent les 10 000 habitants et 3 ont moins de 5 000 habitants. De plus, le département compte 22 bassins de vie dont 14 ont leur centre dans les limites de son territoire.

S'agissant des principales évolutions institutionnelles intervenues en 2014, le syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03) a révisé ses statuts pour modifier son siège et se doter d'une compétence optionnelle supplémentaire lui permettant d'organiser un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le compte de ses membres.

Enfin, suite à la loi MAPTAM précitée et à la loi dite ALUR du 24 mars 2014, deux circulaires préfectorales ont été adressées en août et septembre 2014 aux maires et aux présidents d'EPCI à fiscalité propre, et concernaient les transferts automatiques ou volontaires de pouvoirs de police spéciale appartenant aux maires, au profit des présidents d'EPCI, à la date de l'élection de ces derniers. Des délais permettant d'une part, aux maires de s'opposer auxdits transferts automatiques et d'autre part, aux présidents d'EPCI de renoncer à ceux-ci, ont été instaurés dans les domaines des ordures ménagères, de l'habitat, de la voirie et des aires d'accueil des gens du voyage.

2 - Les finances locales

🕒 La fiscalité et les dotations de l'État aux collectivités territoriales

Les articles L 2336-1 à L 2336-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) créent un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dénommé "fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)", redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements, des plus aisés vers les moins favorisés. Sont contributeurs les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant.

Mis en place avec 150 M€ à répartir en 2012, ce fonds représentait 360 M€ en 2013, et en 2014, 570 M€ de richesses fiscales à redistribuer (l'article L 2336-1 du CGCT prévoit que ces ressources sont fixées à 780 M€ pour 2015). La loi de finances pour 2014 a préservé l'architecture globale du dispositif. Des ajustements ont été toutefois apportés, les principales modifications étant :

- ▲ le relèvement de 20 à 25 % de la pondération du revenu par habitant dans l'indice synthétique de ressources et de charges utilisé pour le calcul du montant du prélèvement des ensembles intercommunaux ;
- ▲ le relèvement du plafond de 11 à 13 % des ressources applicables au prélèvement ;
- ▲ le relèvement du seuil minimal de l'effort fiscal de 0,75 à 0,8 pour bénéficier d'une attribution du fonds.

Pour l'alimentation de ce fonds, l'indice synthétique en fonction duquel est calculé le prélèvement est composé :

- ▲ pour 75 % de l'écart relatif du potentiel financier agrégé par habitant du groupement à 0,9 fois le potentiel financier agrégé moyen par habitant ;

- ▲ pour 25 % de l'écart relatif de son revenu par habitant au revenu par habitant moyen.

Par ailleurs, le montant du prélèvement ne peut excéder 13 % des ressources prises en compte pour le calcul du potentiel financier agrégé. Les prélèvements sont effectués sur les avances de fiscalité.

Les dispositions de l'article L 2336-5 du CGCT prévoient que 60 % des ensembles intercommunaux de métropole sont bénéficiaires du FPIC selon un classement fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. Ce dernier est composé à 60 % du revenu par habitant, 20 % du potentiel financier agrégé par habitant et 20 % de l'effort fiscal agrégé. En outre, tout ensemble intercommunal qui serait éligible selon ces critères mais qui présenterait un effort fiscal inférieur à 0,8 est exclu du bénéfice du FPIC.

Un dispositif de sortie du FPIC pour les ensembles intercommunaux est mis en place (article L 2336-6 du CGCT). Ces derniers perçoivent 50 % de l'attribution recouvrée l'année précédente.

En 2014, les 3 mêmes modes qu'en 2013 pour la répartition du prélèvement et le reversement entre l'EPCI et ses communes membres étaient laissés au choix de l'assemblée délibérante de l'EPCI .

Situation et répartition dans le département de l'Allier en 2014 :

- ▲ 3 EPCI contributeurs ;
- ▲ 6 EPCI contributeurs et bénéficiaires avec un solde positif ;
- ▲ 1 EPCI contributeur et bénéficiaire avec un solde négatif ;
- ▲ 11 EPCI bénéficiaires.

Mode de répartition choisi par les EPCI :

- ▲ 13 EPCI ont opté pour le droit commun (sans délibération à prendre) ;
- ▲ 0 pour le 1er cas dérogatoire en fonction du coefficient d'intégration fiscale (délibération prise à la majorité des 2/3 du conseil de l'EPCI adoptée avant le 30 juin 2014) ;

▲ 8 pour le 2ème cas dérogatoire (délibération prise à l'unanimité adoptée avant le 30 juin 2014) dont :

- 4 répartitions totales en faveur de l'EPCI,
- 4 répartitions diverses entre EPCI et communes.

La situation globale dans l'Allier concernant le FPIC en 2014 était la suivante :

- ▲ montant du prélèvement global : 2 292 001 €
- ▲ montant des attributions : 3 258 378 €

☉ Les dotations et compensations versées par l'État aux collectivités locales dans l'Allier en 2014 (récapitulatif) :

	Département	% par rapport au total	Autres collectivités	% par rapport au total	TOTAL
Compensations au titre des transferts de compétences	111 809 783 €	27,78 %	1 036 987 €	0,26 %	112 846 770 €
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	124 615 206 €	30,96 %	165 087 005 €	41,01 %	289 702 211 €
TOTAL	236 424 989 €	58,74 %	166 123 992 €	41,27 %	402 548 981 €

Le Département de l'Allier a bénéficié en 2014 d'un nouveau dispositif de compensation péréquée (article 42 de la loi de finances pour 2014) qui prévoit d'affecter aux départements les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Département a perçu 7 143 787 € en 2014.

☉ Les incidences des élections municipales de 2014 : conseil aux collectivités, élections au comité des finances locales et à la commission nationale d'évaluation des normes

Après les élections municipales de 2014, la direction des relations avec les collectivités territoriales de la préfecture a procédé au contrôle de légalité des délégations de compétences des assemblées aux exécutifs locaux en matière budgétaire et financière. De nombreux errements réitérés ont été relevés malgré les observations faites après les précédentes élections municipales et malgré l'information diffusée par la préfecture au moyen de circulaires : imprécision des délégations, absence de limitation aux prérogatives déléguées aux maires, etc...

En liaison avec le pôle intercommunalité et décentralisation, ce service a organisé dans l'Allier les élections des représentants des maires et des EPCI au comité des finances locales et au conseil national d'évaluation des normes. Engagée pour la première fois en 2014, l'élection des membres de cette dernière instance s'est ajoutée à l'élection des membres du comité des finances locales.

Finalisées avec des élus qui ont accepté d'être assesseurs lors du dépouillement des votes, ces élections n'ont pas suscité de réclamation dans l'Allier.

☉ Le bilan synthétique du contrôle budgétaire

En 2014, les budgets des collectivités territoriales ont été contrôlés en priorisant les collectivités à enjeu et celles qui furent recensées au titre du réseau d'alerte sur les finances locales. Le contrôle budgétaire de ces collectivités a été recentré à la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement gardant la maîtrise de l'opportunité quant à l'envoi de lettres d'observations, ainsi que le contact avec les élus.

Les collectivités les plus exposées au risque financier ont fait l'objet d'une expertise approfondie de la préfecture, en partenariat avec la DDFIP et avec l'aide des sous-préfectures. Deux collectivités ont fait l'objet d'une saisine de la Chambre régionale des comptes pour déficit excessif sur leurs comptes 2013 (article L 1612-14 du CGCT) et une troisième pour déséquilibre de son budget primitif 2014 (article L 1612-5 du CGCT). Au terme des procédures engagées, ces collectivités ont voté des budgets 2015 en équilibre.

Les anomalies constatées sont pour la plupart récurrentes : vote du compte administratif par le président de l'assemblée délibérante (maire pour une commune, président pour un syndicat...), absence de mise à jour des annexes relatives à la typologie de la dette, erreurs dans les budgets soumis à la comptabilité de stocks, voire absence de comptabilité de stocks pour des budgets de lotissements ou de zones d'activités, absence des intérêts courus non échus (ICNE) aux budgets des services d'assainissement alors que la constatation des ICNE est obligatoire quelle que soit la taille de la collectivité, en application de l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics industriels et commerciaux.

☉ Le déploiement d'ACTES budgétaire

ACTES budgétaire est l'application permettant aux collectivités la télétransmission des documents budgétaires à la préfecture ou à la sous-préfecture. Dans l'Allier, 88 collectivités ont signé avec le représentant de l'État la convention permettant juridiquement de télétransmettre leurs budgets par ACTES budgétaire ou bien un avenant dans cet objectif à la convention ACTES réglementaire. Elle s'inscrit dans la démarche de simplification des processus administratifs.

En 2014, 38 collectivités ont utilisé ce mode de transmission pour leurs actes budgétaires, ce qui a représenté 204 actes télétransmis. Le déploiement d'ACTES budgétaire se poursuivra en 2015 ; d'autres collectivités ont engagé les démarches juridiques nécessaires.

☉ Les emprunts structurés des collectivités territoriales : situation globale dans l'Allier

Une dizaine de collectivités ont été repérées par la cellule départementale de suivi de la dette locale (préfecture, sous-préfectures, DDFiP) comme étant concernées à des degrés divers par des emprunts à risque et plus particulièrement par des prêts structurés.

Parmi ces collectivités, trois d'entre elles ont engagé des procédures contentieuses à l'encontre de Dexia Crédit Local ou la Société de Financement Local (SFIL, organisme qui remplace Dexia) devant le Tribunal de grande instance de Nanterre.

Le risque s'est accentué début 2015 pour les collectivités qui détiennent des emprunts contractés ou indexés sur le franc suisse suite à l'appréciation à la hausse du franc suisse par rapport à l'euro. Pour ces contrats, la charge d'emprunt ou le montant des intérêts s'est mécaniquement alourdi et le coût de sortie de ces emprunts s'est brutalement renchéri.

Un fonds de soutien aux collectivités a été créé par l'article 92 de la loi de finances 2014 pour aider les collectivités les plus fortement impactées à sortir de ces emprunts. Au 30 avril 2015, 11 dossiers ont été déposés pour bénéficier de l'aide de ce fonds de soutien et son instruction est en cours auprès du Service à compétence nationale (SCN) qui en assure la gestion.

C / ACTIONS DE LA DDFiP AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

☉ Le développement du numérique

En s'appuyant sur le changement obligatoire de protocole informatique (PES V2) au 31 décembre 2014, la DDFiP de l'Allier a engagé dès 2012 un vaste chantier de dématérialisation de la chaîne comptable et financière entre l'ordonnateur et le comptable, qui permet de sécuriser et d'améliorer la fiabilité des transmissions informatisées, et de réduire les volumes de papier échangés entre les services des collectivités et les comptables publics. Pilotes dans cette démarche, la DDFiP et son réseau comptable ont fait le choix de la

dématérialisation la plus aboutie en adossant au déploiement du PES V2 diverses options de dématérialisation (du changement de protocole d'échange jusqu'à la signature électronique des documents), et en recherchant la dématérialisation systématique des pièces justificatives de dépenses et de recettes. En lien avec les partenaires locaux, tels que l'agence technique départementale et l'association des maires et présidents de communautés de l'Allier, la conduite de ce projet a permis à plus de 98 % des collectivités, dont la totalité des communes et des communautés de communes et d'agglomération, de conduire ce changement.

© L'information et la formation des collectivités locales

La DDFiP et son réseau ont poursuivi les actions engagées pour renforcer le soutien à destination des collectivités : conseil fiscal étendu notamment sur les activités commerciales, professionnalisation du conseil et du suivi financier notamment en matière d'endettement et de suivi des emprunts structurés, réalisation d'analyses financières dans le cadre d'une démarche qualité rénovée permettant d'adapter l'analyse aux enjeux et besoins des élus (par exemple dans le cadre des contrats d'aménagement des bourgs).

Dans le contexte de renouvellement des exécutifs, la DDFiP a conduit une importante opération à destination des nouveaux élus.

L'offre de services de la DGFIP a été rappelée par une communication personnalisée et individualisée sur le rôle du comptable public, l'élaboration budgétaire, la présentation du tableau de bord de l'élú, l'accès au portail de la gestion publique, la dématérialisation des échanges et la signature électronique, le document de valorisation financière et fiscale.

Dans le prolongement des réunions organisées à l'automne 2011 et des rencontres sectorielles organisées en 2012 et 2013 sur la dématérialisation de la chaîne comptable et financière, 3 réunions d'arrondissements se sont tenues en juin 2014 afin de présenter aux élus et secrétaires de mairie l'actualité des services. Un parcours inédit de formation a été construit par ailleurs en lien avec l'agence technique départementale de l'Allier et sera reconduit en 2015. L'information des collectivités est également assurée dans le cadre du comité local, fiscal et financier, lieu de communication et d'échanges sur les évolutions majeures de la fiscalité directe locale, les actualités de la relation ordonnateur comptable, ou les réformes conduites par les services de la DDFiP.

La DDFiP participe en outre au contrôle des budgets et autres documents budgétaires, engagé en partenariat depuis 2007 dans le cadre du contrôle de légalité des actes budgétaires des collectivités (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif) et renouvelé au 1^{er} janvier 2015.

Ces travaux sont réalisés en cohérence avec ceux conduits dans le cadre de la cellule de veille et de suivi de l'accès au crédit des collectivités, et de la démarche rénovée du réseau d'alerte mise en œuvre au plus près de la clôture des comptes de l'exercice afin de proposer aux collectivités un accompagnement cohérent et utile dès l'exercice suivant.



A / LES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

⊙ Les élections municipales et la modification du mode de scrutin

Les élections municipales et communautaires qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014 ont été l'occasion de faire évoluer le Code électoral sur 2 points précis :

- ▲ l'obligation pour chaque candidat de faire acte de candidature ;
- ▲ l'élection à cette occasion des conseillers communautaires des communes de plus de 1 000 habitants.

Puis le changement de seuil (commune de plus de 1 000 habitants ou non) a modifié les règles de candidature pour les deux tours du scrutin :

- ▲ Pour les communes de moins de 1 000 habitants : la déclaration de candidature n'était obligatoire que pour le 1^{er} tour de scrutin. Les candidats non élus au 1^{er} tour étaient automatiquement candidats au 2nd tour. Les candidats au conseil municipal pouvaient se présenter de façon isolée ou groupée.
- ▲ Pour les communes de 1 000 habitants et plus : une déclaration de candidature était obligatoire pour chaque scrutin. Les listes de candidats devaient comporter autant de noms qu'il y avait de sièges à pourvoir, et être établies dans les règles fixées par l'article L 264 du Code électoral.

Effectifs théoriques des conseils municipaux :

Communes	Nombre de membres du conseil municipal
De moins de 100 habitants	7
De 100 à 499 habitants	11
De 500 à 1 499 habitants	15
De 1 500 à 2 499 habitants	19
De 2 500 à 3 499 habitants	23
De 3 500 à 4 999 habitants	27
De 5 000 à 9 999 habitants	29
De 10 000 à 19 999 habitants	33
De 20 000 à 29 999 habitants	35
De 30 000 à 39 999 habitants	39

Élections municipales 2014

Population du département au 1er janvier 2014	342 729
Nombre d'électeurs au 10 janvier 2014 pour les municipales	263 589
Nombre de bureaux de vote	454
Nombre de communes du département	320
<i>dont communes de 1 000 habitants et plus</i>	67
Nombre de conseillers municipaux à élire	4 366
Nombre total de conseillers communautaires	744

Enfin, le nombre total de candidats pour le 1^{er} tour de l'élection municipale dans le département s'est établi à 7 185 et à 1 093 pour le 2nd tour.

◎ La communication de la préfecture de l'Allier devient plus interactive

▲ Sur Twitter

Depuis le 17 décembre 2014, la préfecture de l'Allier est présente sur Twitter avec le compte [@Prefet03](#).

L'expérience du ministère de l'intérieur montre que la création et l'animation d'un compte Twitter présente de nombreux avantages. Cet outil permet de diffuser des informations en temps réel, de relayer l'actualité du gouvernement, du préfet, des sous-préfets et des différents services de l'État, mais également d'instaurer un dialogue avec d'autres utilisateurs (collectivités locales, médias et surtout usagers). Twitter est également un support très utile pour diffuser des campagnes de prévention et des messages d'urgence en cas de crise. Le compte [@Prefet03](#) permet ainsi aux services de l'État dans l'Allier de bénéficier de la vitalité de Twitter et de la réactivité de l'information, en touchant un public qui ne suit pas forcément l'activité des services de l'État sur d'autres médias.



▲ Avec le site internet www.allier.gouv.fr

Le site www.allier.gouv.fr propose des articles sur l'actualité des politiques publiques et des services de l'État dans le département. Les usagers (particuliers, professionnels et associations) peuvent également y trouver les informations dont ils ont besoin pour accomplir leurs démarches administratives ou accéder aux dispositifs qui les concernent.

Les rubriques «démarches administratives» du site ont été entièrement refondues et mises à jour fin 2014.

Elles contiennent désormais l'ensemble des fiches pratiques éditées par la Direction de l'information légale et administrative, complétées par les informations locales pertinentes (notamment, les horaires et coordonnées des services compétents dans l'Allier).

▲ Avec la lettre «L'État dans l'Allier»

Cette lettre électronique est diffusée tous les 2 mois à ses abonnés. Elle reprend les principales actualités et informations diffusées par ailleurs sur le site Internet. Depuis le mois de novembre 2014, elle a adopté un format plus dynamique et plus lisible.

◎ Qualipref

La préfecture de l'Allier est engagée depuis 2012 dans une démarche de labellisation qualité.

En avril 2013, suite à un audit réalisé par l'AFNOR, la préfecture a obtenu le label Qualipref. Ce label, délivré pour une durée de 3 ans, nécessite cependant un audit de suivi annuel.

Le premier audit de suivi a été réalisé le 15 avril 2014, et un avis favorable au maintien du label a été délivré par l'AFNOR.

Cette démarche qualité, axée sur l'amélioration continue de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur, permet d'une part, de valoriser les missions des préfectures, et d'autre part, de reconnaître le savoir-faire et la qualité de travail des agents.

La prise en compte des avis et besoins des usagers est un axe de travail privilégié. A cet effet, une enquête de satisfaction est réalisée annuellement.

En outre, un comité local d'usagers réunit une fois par an des représentants d'associations de consommateurs, d'usagers, de professionnels, ainsi que des représentants de collectivités territoriales, et émet des avis sur d'éventuels axes d'amélioration.

Un comité de pilotage interne se réunit au moins deux fois par an pour suivre l'évolution de la démarche et établir les plans d'actions nécessaires.

⊙ La rénovation du hall d'accueil de la préfecture

Le hall d'accueil de la préfecture de l'Allier a fait l'objet en 2014 d'une opération de rénovation.

Celle-ci a eu pour but d'améliorer l'accueil des usagers dans le cadre du label Qualipref, de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (installation de 2 portes automatiques, de bandes de guidage pour les déficients visuels, d'une banque d'accueil aménagée et d'une boucle magnétique pour les déficients auditifs).

Elle a permis également de sécuriser les postes de travail des deux agents chargés de l'accueil général.



⊙ La DDFiP et le développement du numérique au service des particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le seuil d'encaissement en numéraire des recettes publiques s'établit à 300 €. Dans la continuité de l'année 2013, année de la généralisation du paiement des timbres fiscaux et des amendes par carte bancaire au guichet des centres de finances publiques de l'impôt, la DDFiP a terminé son plan de déploiement des terminaux électroniques de paiement afin de proposer ce mode d'encaissement alternatif aux usagers de manière systématique.

Par ailleurs, la DDFiP dispose d'une offre enrichie de service numérique auprès des particuliers qui ont la possibilité d'effectuer la quasi-totalité de leurs démarches fiscales (déclaration ou paiement) en ligne pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière).

Les contribuables peuvent également signaler leur changement d'adresse, solliciter des délais de paiement, effectuer une réclamation, obtenir leur avis

d'imposition, télécorriger leur dernière déclaration après réception de leur avis d'imposition, mais aussi poser des questions via leur compte fiscal.

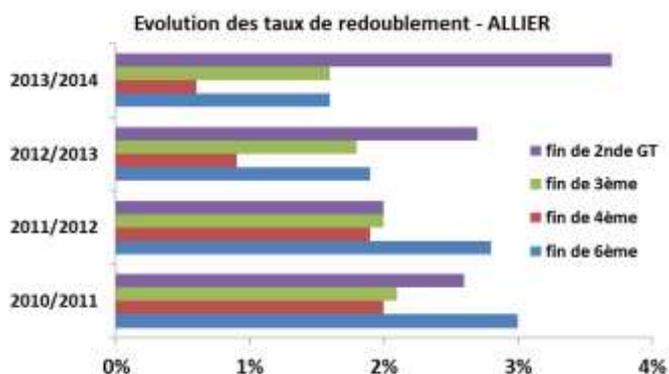
Enfin, le site www.timbres.impots.gouv.fr permet désormais à l'utilisateur d'acheter en ligne le timbre fiscal électronique nécessaire à l'obtention de son passeport.



B / L'ÉDUCATION

Le parcours des élèves en 2014

Redoublement : écoles, collèges et lycées



Accès en seconde générale et technique (2^{nde} GT)

L'académie oriente 63,3 % de ses élèves vers la 2^{nde} GT alors que le flux national est de 66,3 %.

L'Allier a un taux moyen de décisions d'orientation vers la 2^{nde} GT de 59,3 % qui recouvre des taux différents selon les bassins :

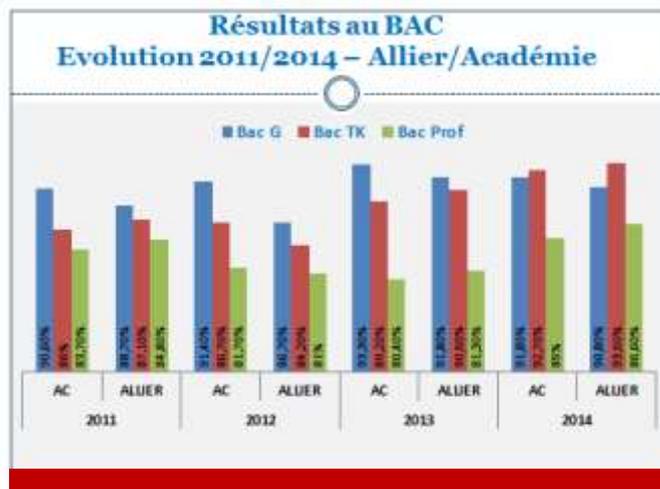
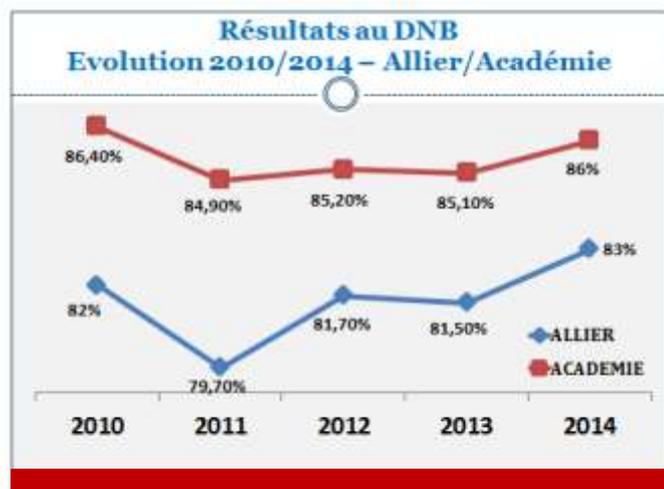
- ▲ 56,8 % pour Montluçon ;
- ▲ 59,2 % pour Moulins ;
- ▲ 62 % pour Vichy.

A contrario, l'Allier oriente davantage vers les formations professionnelles, compte tenu de son tissu économique et social.

Mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire, c'est permettre à chacun de bien s'orienter. Le département a expérimenté la procédure du choix de l'orientation en fin de 3^{ème} par les familles. L'expérimentation, qui a débuté en 2013/2014 et se déroule sur 3 années scolaires, concerne 5 collèges de l'Allier : Dompierre-sur-Besbre, Gannat, Huriel, Lapalisse et Jules Ferry à Montluçon, ce qui représente 524 élèves. Elle concerne la décision d'orientation après la classe de 3^{ème} qui, après avoir fait l'objet d'une proposition du conseil de classe et au terme d'une concertation approfondie avec l'équipe éducative, revient aux responsables légaux de l'élève. La demande des familles vers une seconde générale et technique a un peu progressé dans ces 5 collèges. Elle est légèrement supérieure à la moyenne départementale, mais reste encore inférieure à la moyenne académique. Un comité de pilotage et un groupe de réflexion assurent le suivi de l'expérimentation.

Taux de réussite aux examens du diplôme national du brevet (DNB) et baccalauréat (BAC)

Les résultats des élèves en juin 2014



🕒 Les politiques prioritaires mises en œuvre dans le département

🕒 Formation des futurs enseignants

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, la réforme du recrutement et de la formation initiale et continue a été engagée.

L'antenne de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPÉ) à Moulins a accueilli à la rentrée 2014 la première promotion des «fonctionnaires stagiaires étudiants» à laquelle s'est ajoutée la dernière promotion des «professeurs des écoles stagiaires». Une cinquantaine de jeunes enseignants sont en cours de formation.

Pour alimenter le vivier des personnels qui se destinent aux fonctions d'enseignement, l'Allier a recruté quelques emplois d'avenir professeur. Ce dispositif permet à des étudiants d'exercer, pendant leurs études, des fonctions éducatives rémunérées dans les écoles et les établissements scolaires, tout en étant accompagnés par un tuteur pour acquérir progressivement les compétences nécessaires.

🕒 Rénovation de l'enseignement du 1^{er} degré

Tous les dispositifs mis en œuvre découlent de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.



Ainsi, la rentrée 2014 a vu la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. 84 % des 360 écoles ont opté pour l'organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. Seules 58 écoles sur 32 communes ont organisé leur temps scolaire sur 8 demi-journées libérant majoritairement le vendredi après-midi.

Ces nouveaux rythmes scolaires prennent sens avec leur prolongement dans les activités périscolaires proposées par les collectivités locales au titre du projet éducatif territorial (PEDT).

Un groupe d'appui départemental composé des services de l'Education Nationale, de ceux de la DDCSPP et des financeurs, apporte méthode et conseils aux communes et aux intercommunalités avant validation de leur PEDT.

🕒 Numérique à l'école

Le numérique à l'école constitue le premier chantier co-construit avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles la région Auvergne et les 4 départements. D'abord centrée sur le projet espace numérique de travail (ENT), cette démarche s'est élargie à l'ensemble des sujets portant sur le numérique à l'école.

Destiné à l'origine aux collèges et lycées, le projet s'étend désormais au 1^{er} degré. L'impulsion du numérique dans le 1^{er} degré s'est traduite par une mobilisation des corps d'inspection, des conseillers pédagogiques intervenant en soutien aux équipes pour la promotion de l'usage des ressources numériques.

Tous les enseignants peuvent, depuis la rentrée 2014, accéder à un ENT de circonscription, ce qui facilite le développement de projets entre l'école et le collège contribuant à une meilleure articulation CM2-6^{ème}. Par ailleurs, s'ajoute le dispositif M@gistère qui améliore les perspectives en matière d'accompagnement des pratiques d'enseignants.

🕒 Réduction du décrochage scolaire

L'ambition de réussite pour tous les élèves conduit à amplifier la dynamique à l'égard de la grande difficulté scolaire. Dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré, outre la poursuite des dispositifs tels que le projet personnalisé de réussite scolaire, le projet Passerelle, les temps de remédiation, les dispositifs d'accompagnement personnalisé, l'élément marquant pour le 1^{er} degré a été une attention particulière portée au réseau d'aide et de suivi des élèves en difficulté par des ouvertures de postes et des départs en formation. Deux nouveaux dispositifs «Plus de maîtres que de classes» ont été créés à l'école élémentaire Pierre Coulon à Vichy et l'école élémentaire Voltaire à Montluçon.



Par ailleurs, des pratiques pédagogiques innovantes telles que la 6ème sans note (SEGPA de Varennes-sur-Allier) et le numérique au service de la pédagogie, sont encouragées par le centre académique recherche et développement à l'innovation et à l'expérimentation.

15 cellules de veille éducative sur l'année 2013/2014 ont rassemblé les acteurs de l'Education Nationale et ses partenaires (Mission locale, protection judiciaire de la jeunesse) et ont permis le signalement et la prise en charge de 310 jeunes décrocheurs des collèges et lycées.

Des dispositifs comme l'atelier relais et la classe relais accueillent pour l'année 2014/2015, chacun une dizaine d'élèves de collège en voie de décrochage, sur décision d'une commission présidée par le Directeur académique.

Par ailleurs, le dispositif «lycée nouvelle chance» (porté par les lycées Paul Constans, Albert Einstein et Jean Monnet), qui offre le statut de stagiaire de la formation professionnelle, accueille 5 jeunes de l'Allier qui préparent 1 CAP et 4 BAC PRO.

◦ Acquisition des valeurs de la République

Outre l'année de célébration du centenaire de la Grande Guerre, les valeurs de la République sont portées et transmises par l'école dans le cadre du devoir mémoriel.

Différentes actions ont ainsi été réalisées :

- ▲ des rencontres des élèves avec des résistants, des déportés ou avec des anciens combattants de la guerre d'Algérie ;
- ▲ des visites d'expositions comme l'exposition commémorative de la 1ère guerre mondiale, l'exposition «Terre de résistance au cœur du bocage Bourbonnais» ou l'exposition internationale «Anne Franck» ;
- ▲ des conférences sur la Grande Guerre, des débats avec Madame Mouchard-Zay, fille de Jean Zay ;
- ▲ des sorties notamment à Oradour-sur-Glane, au Mémorial de Caen, au camp de concentration de Flossenbürg au Mont Mouchet, au musée des Invalides ;
- ▲ la participation d'une douzaine de collèges au concours national de la résistance et de la déportation.

Enfin, l'interprétation de la Marseillaise depuis plusieurs années par les 2 classes musicales de l'école Jean Moulin de Moulins, lors des cérémonies d'entrée dans la citoyenneté française à la préfecture de l'Allier, participe à cette éducation citoyenne.



◎ Les effectifs à la rentrée scolaire 2014-2015

◦ Ecoles

56 743 élèves tous cycles, public et privé, soit le quart des effectifs de l'académie de Clermont-Ferrand.

1er degré	Nombre d'élèves	Evolution 2014-2013	
		Brute	%
Public	26 553	- 217	- 0,81
Privé	2 429	+ 57	+ 2,40
TOTAL	28 982	- 160	- 0,55

○ Collèges, lycées

Le département compte 27 761 collégiens, lycéens et étudiants dans le post bac, soit une baisse de 0,5 % de ses effectifs (- 139 élèves) par rapport au constat de la rentrée 2013.

2nd degré	Nombre d'élèves	Evolution 2014-2013	
		Brute	%
Collèges publics	13 776	- 8	-
Collèges privés	1 440	- 94	-
Total 1er cycle	15 216	- 102	- 0,01
2nd cycle			
2nd cycle public général, technologique	5 307	+ 92	+ 1,8
2nd cycle privé général, technologique	728	- 57	- 7,3
TOTAL	6 035	+ 35	+ 0,6
2nd cycle public professionnel	2 692	+ 5	-
2nd cycle privé	351	- 106	- 23,2
TOTAL	3 043	- 101	-
Post bac			
Classe prépa aux grandes écoles	129	- 9	-
Section de technicien supérieur-public	1 072	+ 45	+ 4,4
STS Privé	241	+ 2	-
Prépa post bac	25	+ 1	-

◎ La réforme des rythmes scolaires

○ L'accompagnement des rythmes éducatifs

Afin d'accompagner la mise en place des rythmes éducatifs dans le département, la DDCSPP, en collaboration avec les services départementaux de l'Éducation Nationale, a organisé 6 réunions d'arrondissements pour présenter sous forme de diaporama, la réglementation "Jeunesse et sports" liée aux accueils collectifs de mineurs (ACM). Ainsi, au-delà des guides pratiques nationaux présentant la réforme, la DDCSPP a établi des imprimés de déclaration spécifiques destinés à aider les collectivités.

De plus, un accompagnement sur place a été proposé aux collectivités qui en faisaient la demande.

Malgré cela, certaines communes ont été réfractaires pour déclarer les temps d'activités périscolaires en ACM, la réglementation leur apparaissant davantage une contrainte plutôt qu'une aide à leur mise en place.

En 2014, 21 communes sont passées aux rythmes éducatifs ; 18 se sont déclarées en ACM.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'ALLIER

🎯 Crédit photos

Préfecture de l'Allier

Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne

Direction départementale des territoires de l'Allier

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier

🎯 Composition

Préfecture de l'Allier

Mission interministérielle de coordination



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE